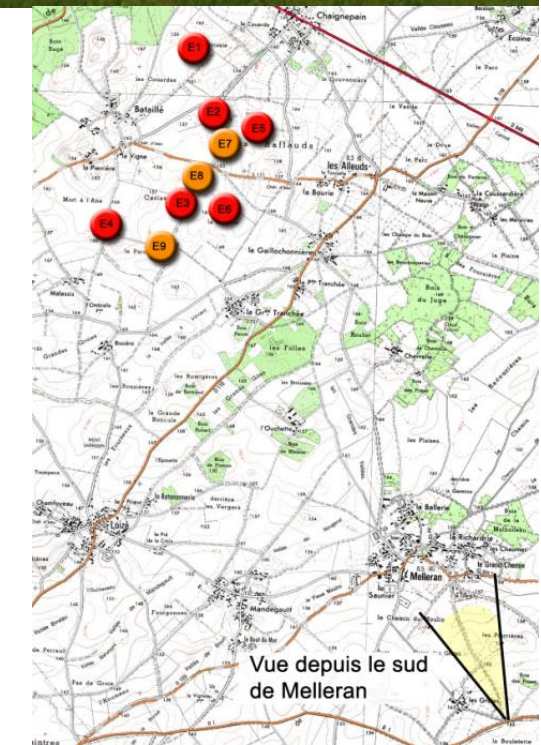


En vue indirecte, comme ci-dessous depuis le sud du bourg, les éoliennes émergent de l'horizon, toutefois, la densité boisée aux abords et dans le bourg est telle que ce dernier n'a pas une silhouette très lisible dans le paysage. Du bourg on ne perçoit essentiellement que les éléments hauts qui émergent des cimes : le château d'eau, l'extrémité de la flèche de l'église...
La confrontation des deux éléments (parc et bourg) ne crée ainsi pas d'impact visuel notable.



Photomontage réalisé depuis le sud de Melleran- altitude de l'observateur : 162m
Distance à l'éolienne la plus proche (E9) : 5570 m
Prise de vue initiale : 1 cliché- zoom 50 mm

La nouvelle éolienne E9 sera l'aérogénérateur le plus proche du bourg. Il est distant de plus de 3 km de la frange urbaine de Melleran la plus proche.
Les observations effectuées sur site montrent que grâce à la densité végétale au cœur et aux abords du bourg de Melleran, le secteur urbanisé est peu impacté, ni en vue indirecte, ni en vue directe par le parc éolien.



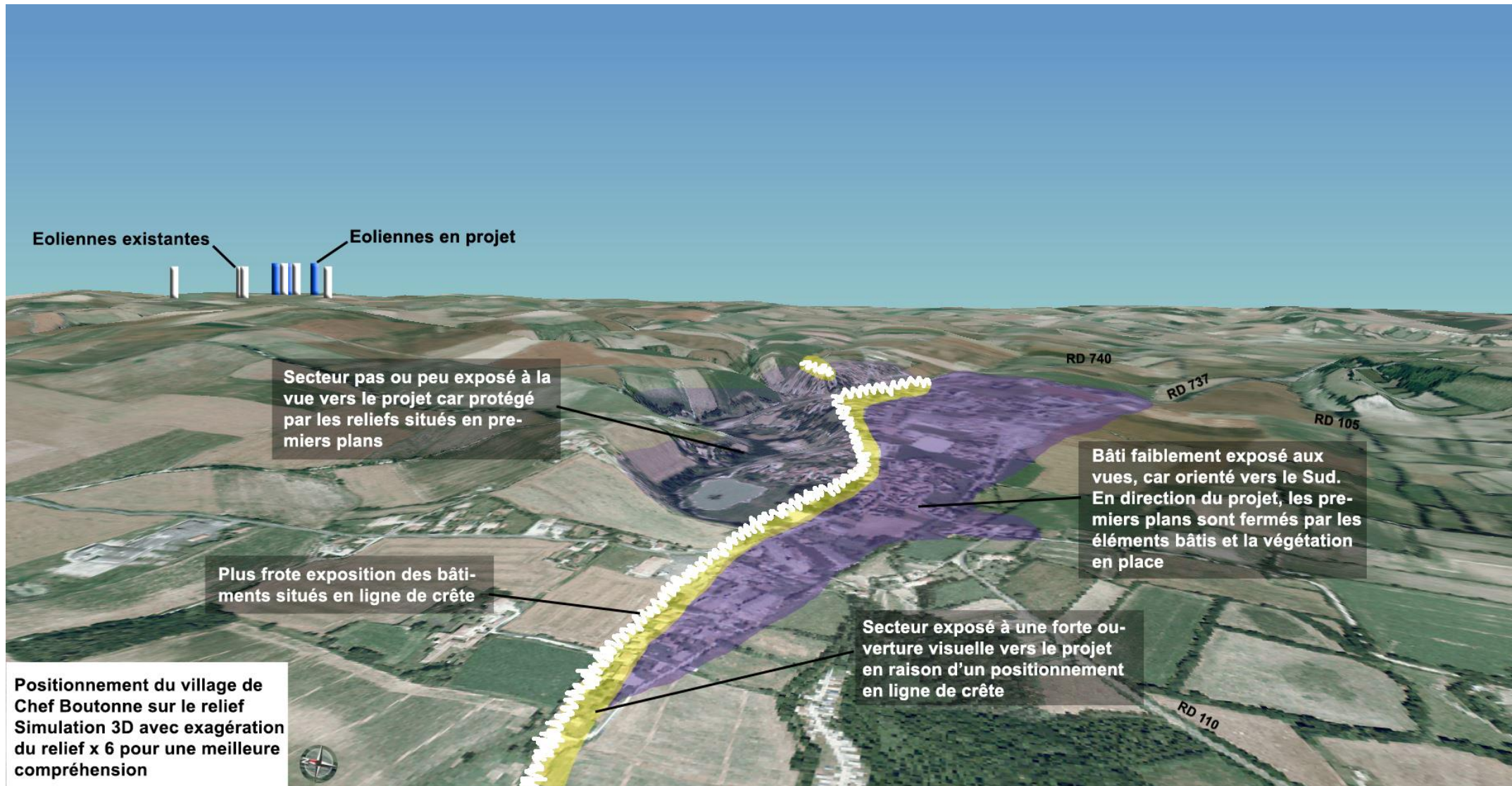
- **Chef Boutonne**

Le bourg de Chef Boutonne est implanté en rive gauche de la Boutonne. A vol d'oiseau, plus de 5.5 km séparent les premières franges urbaines du projet.

Cette agglomération au bâti relativement dense est particulièrement riche sur le plan patrimonial (église et château de Javarzay).

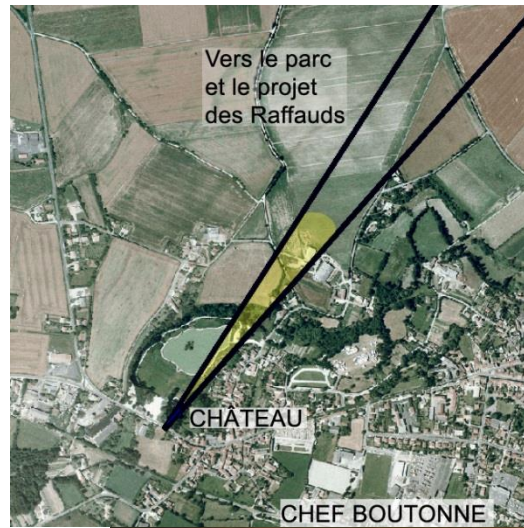
En rive droite, des reliefs doux, proches de l'agglomération font écran et protègent visuellement le bourg du projet.

Le secteur potentiellement le plus sensible correspond à la ligne de crête qui traverse le bourg



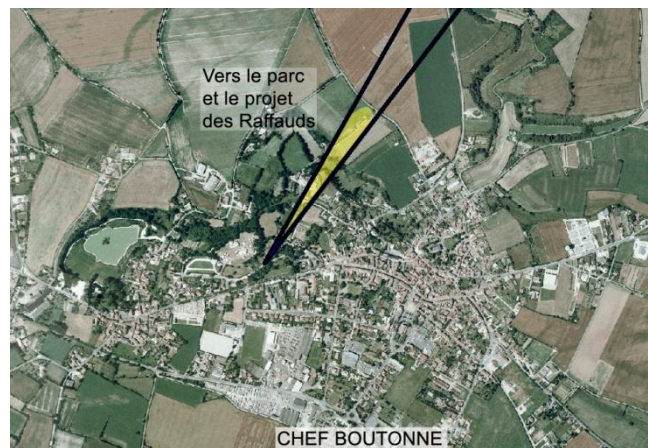
Nos prospections de terrain le long de cet axe n'ont pas permis d'identifier d'impacts paysagers en lien avec le parc et le projet des Raffauds. Les vues restent cadrées par le bâti en place, la végétation et le relief empêchent toute échappée visuelle jusqu'aux aérogénérateurs.

Les photographies ci dessous illustrent ce constat.



Le parc existant et le projet des Raffauds implantés plus de 6 km en arrière du plan d'eau sont masqués par la végétation en place.

Photographie prise depuis les abords du château de Javerzay- altitude de l'observateur : 80m
Distance à l'éolienne la plus proche (E4) : 6550 m
Prise de vue initiale : 1 cliché- zoom 50 mm



Le parc existant et le projet des Raffauds implantés plus de 6 km en arrière du terrain sont masqués par la végétation en place.

Photographie prise depuis les abords du terrain de loisir- altitude de l'observateur : 85m
Distance à l'éolienne la plus proche (E4) : 6100 m
Prise de vue initiale : 1 cliché- zoom 50 mm

Les observations effectuées sur site montrent que grâce au relief en place et à la couverture végétale qui l'habille, le secteur urbanisé de Chef Boutonne n'est pas impacté, ni en vue indirecte, ni en vue directe par le parc éolien.

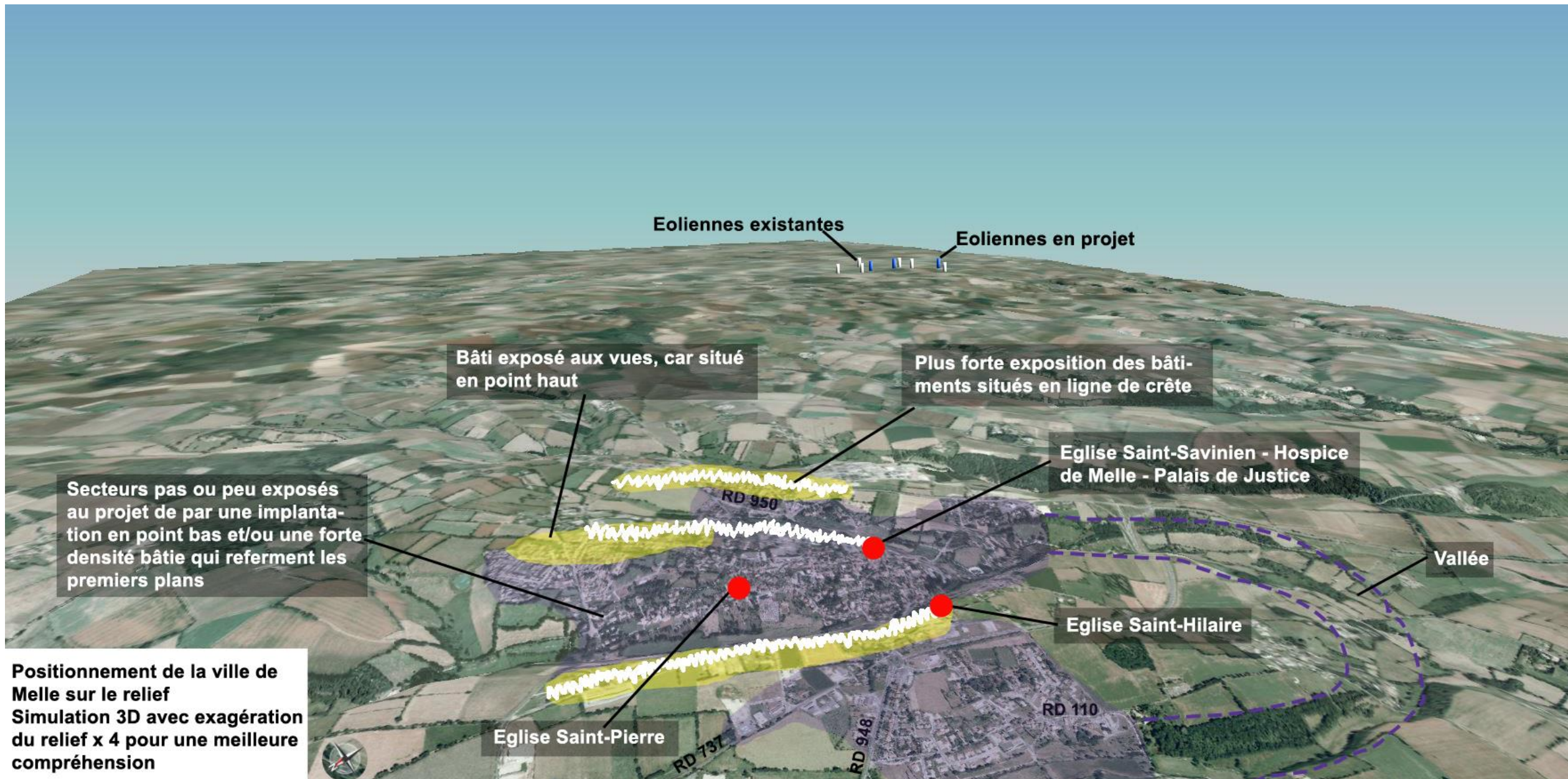
- **Melle**

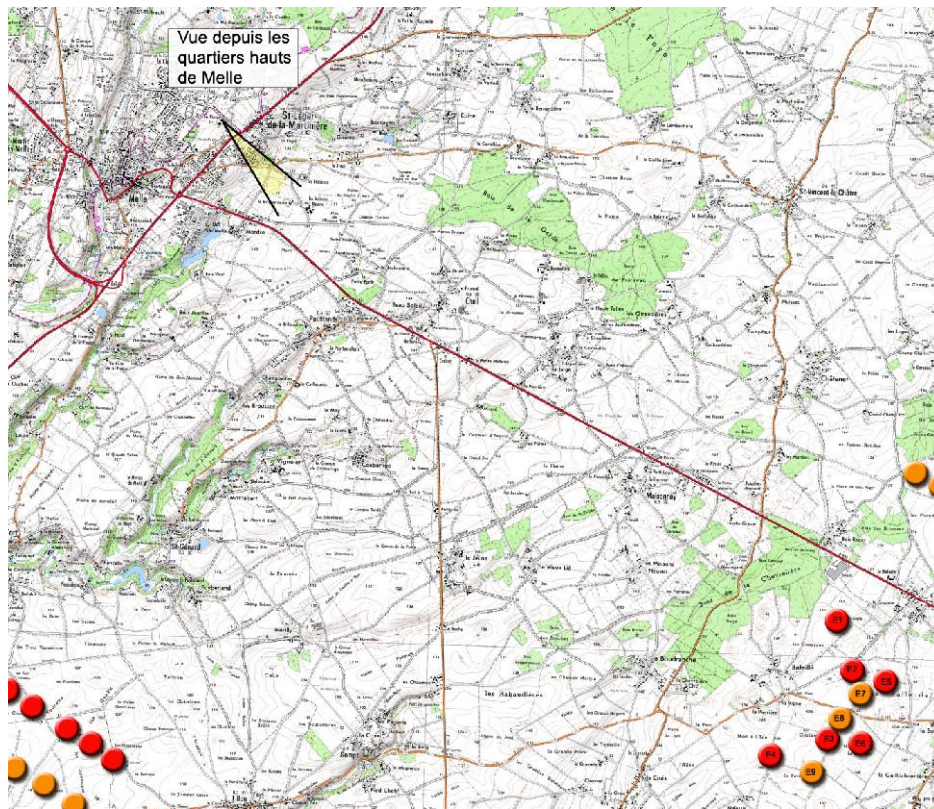
La ville de Melle, en terme de relief s'organise en une succession de vallons et de lignes de crêtes. Le bâti y est dense.

Les secteurs potentiellement les plus sensibles correspondent aux lignes de crête qui traversent les quartiers et ceinturent la ville.

Cette agglomération est distante de plus de 9 km à vol d'oiseau du parc et du projet des Raffauds. Elle en est donc significativement éloignée. Toutefois, son caractère patrimonial ainsi que sa position spécifique sur le relief justifient une analyse approfondie des impacts paysagers.

La ville renferme plusieurs monuments protégés. Les éventuels impacts du projet sur ces derniers seront recherchés dans le volet patrimoine de cette étude. Nous nous attacherons ici à caractériser les éventuels impacts paysagers sur l'agglomération en général.

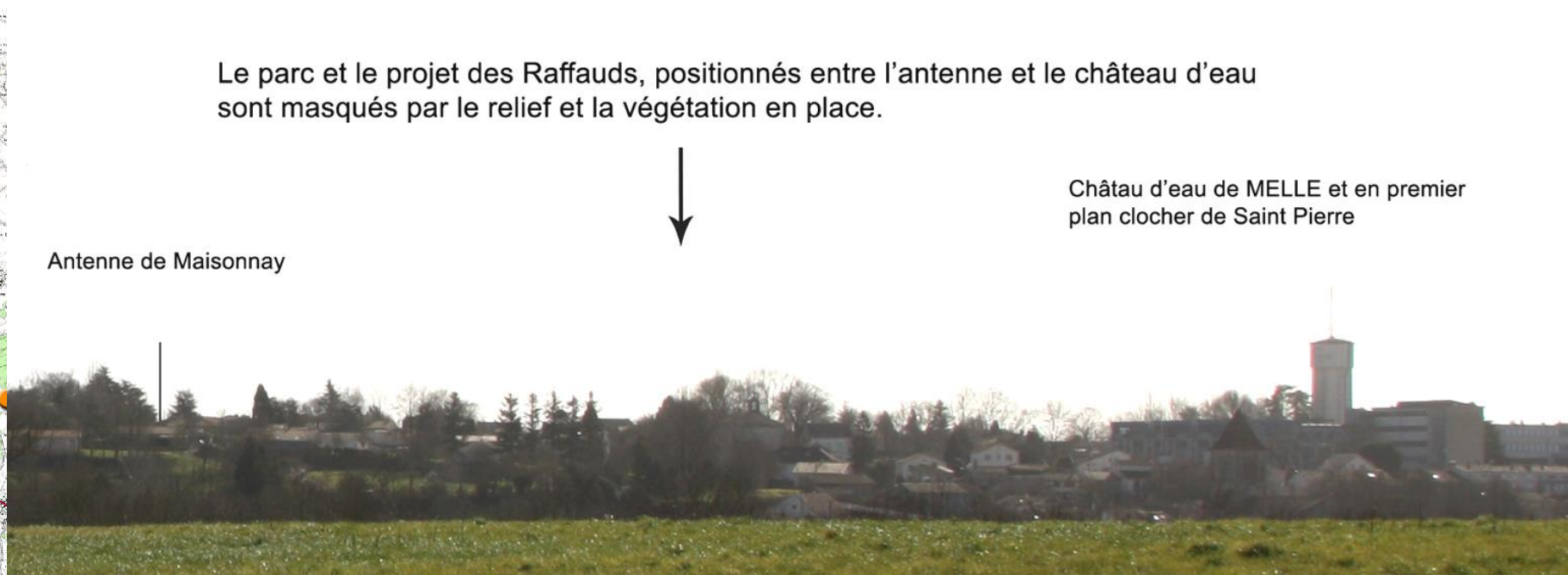
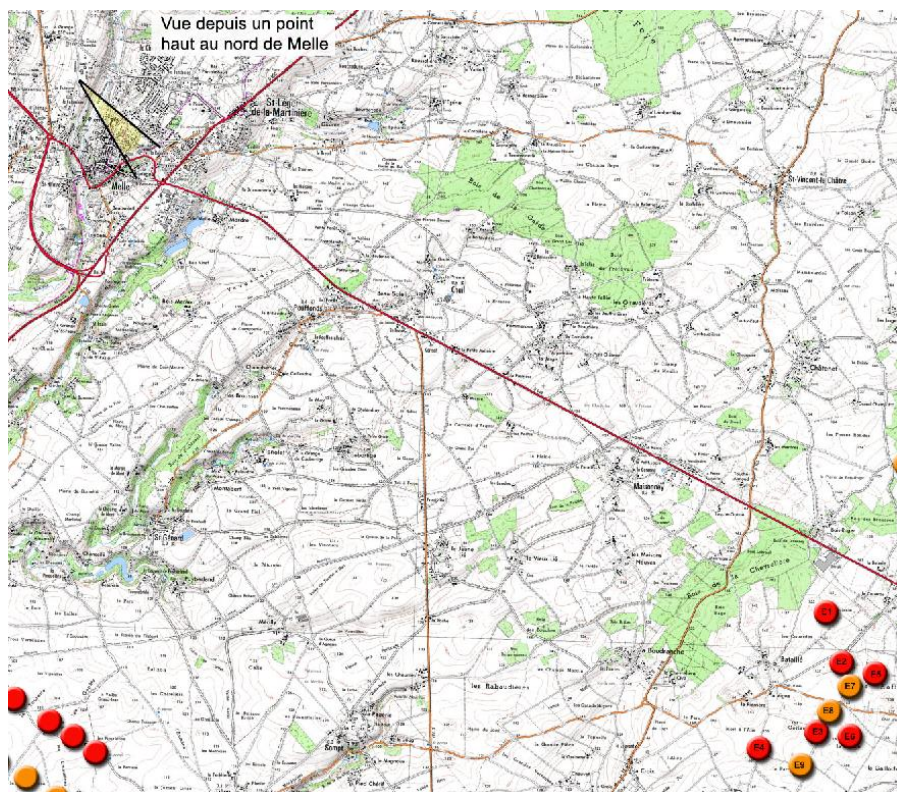




Antenne de Maisonnais

Le parc et le projet des Raffauds distants ici de plus de 10 km, ne sont pas perceptibles

Photographie prise depuis les abords de la piscine- altitude de l'observateur : 145m
Distance à l'éolienne la plus proche (E1) : 9870 m
Prise de vue initiale : 1 cliché- zoom 50 mm



Le parc et le projet des Raffauds, positionnés entre l'antenne et le château d'eau sont masqués par le relief et la végétation en place.

Antenne de Maisonnay

Château d'eau de MELLE et en premier plan clocher de Saint Pierre

Photographie prise depuis le nord de Melle - altitude de l'observateur : 135m
Distance à l'éolienne la plus proche (E1) : 11400 m
Prise de vue initiale : 1 cliché- zoom 50 mm

Les observations effectuées sur site montrent que grâce au relief en place et à la couverture végétale qui l'habille, la ville de Melle n'est pas impactée, ni en vue indirecte, ni en vue directe par le parc éolien et le projet des Raffauds. Distant de plus de 9 km de la ville de Melle, le site des Raffauds n'impacte ni l'agglomération ni ses abords.

En conclusion de l'analyse des sensibilités spécifiques des bourgs proches du projet et des principales agglomérations que sont Melle et Chef Boutonne, retenons que :

- la présence d'un premier parc sur le site facilite l'analyse des potentiels impacts du projet des Raffauds sur le paysage.**
- nos analyses théoriques et les prospections de terrain que nous avons effectuées n'ont pas révélé d'impacts majeurs sur les paysages des bourgs et agglomérations étudiés.**
- Les deux principales villes, Melle et Chef Boutonne ne sont pas impactées en raison de la distance, du relief et de la couverture boisée en place.**
- Les agglomérations plus proches présentent des co-visibilités directes et indirectes localisées aux franges urbaines et aux points hauts.**

Pour les agglomérations les plus proches du projet, les conclusions sont les suivantes :

- les deux bourgs qui présentent le plus de vis à vis avec le projet sont les Alleuds et Loizé. Dans les deux cas les 3 éoliennes complémentaires renforcent la présence du parc en vues directe et indirecte. Les impacts qui en découlent ne sont toutefois pas augmentés de manière significative. Les nouvelles éoliennes s'inscrivent dans la continuité de celles qui sont déjà en place. Les rapports d'échelle ne sont pas modifiés par rapport à la situation actuelle.**
- Les bourgs de Melleran, Gournay-Loizé et de Chaignepain sont très peu impactés en raison de la couverture arborée qui habille les sites agglomérés et leurs abords. Aucun impact complémentaire significatif n'a été identifié en vue directe. Si Melleran et Chaignepain restent peu sensibles en vues indirectes, le bourg de Gournay-Loizé présente une sensibilité plus forte depuis le sud-ouest. Toutefois, là encore, les nouvelles éoliennes s'inscrivent dans la continuité de celles qui sont déjà en place. Les rapports d'échelle ne sont pas modifiés par rapport à la situation actuelle.**

12 ANALYSE DES EFFETS CUMULES SUR LE PAYSAGE

12.1 Approche théorique

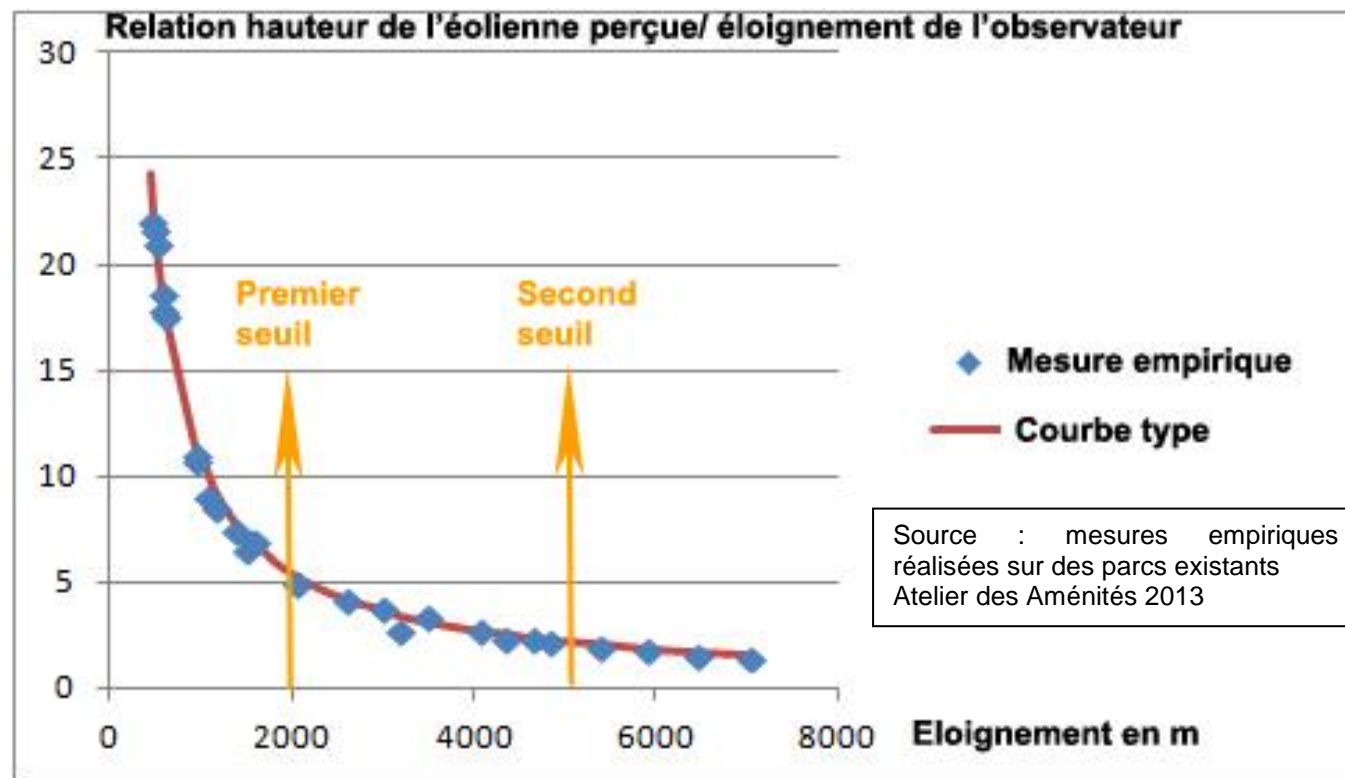
A plus grande échelle, la notion **d'effets cumulatifs** réfère à la possibilité que les impacts résiduels permanents occasionnés par les projets à l'étude s'ajoutent à ceux d'autres projets ou interventions passés, présents ou futurs dans le même secteur ou à proximité de ceux-ci, qui engendreraient ainsi des effets de plus grande ampleur sur le milieu récepteur.

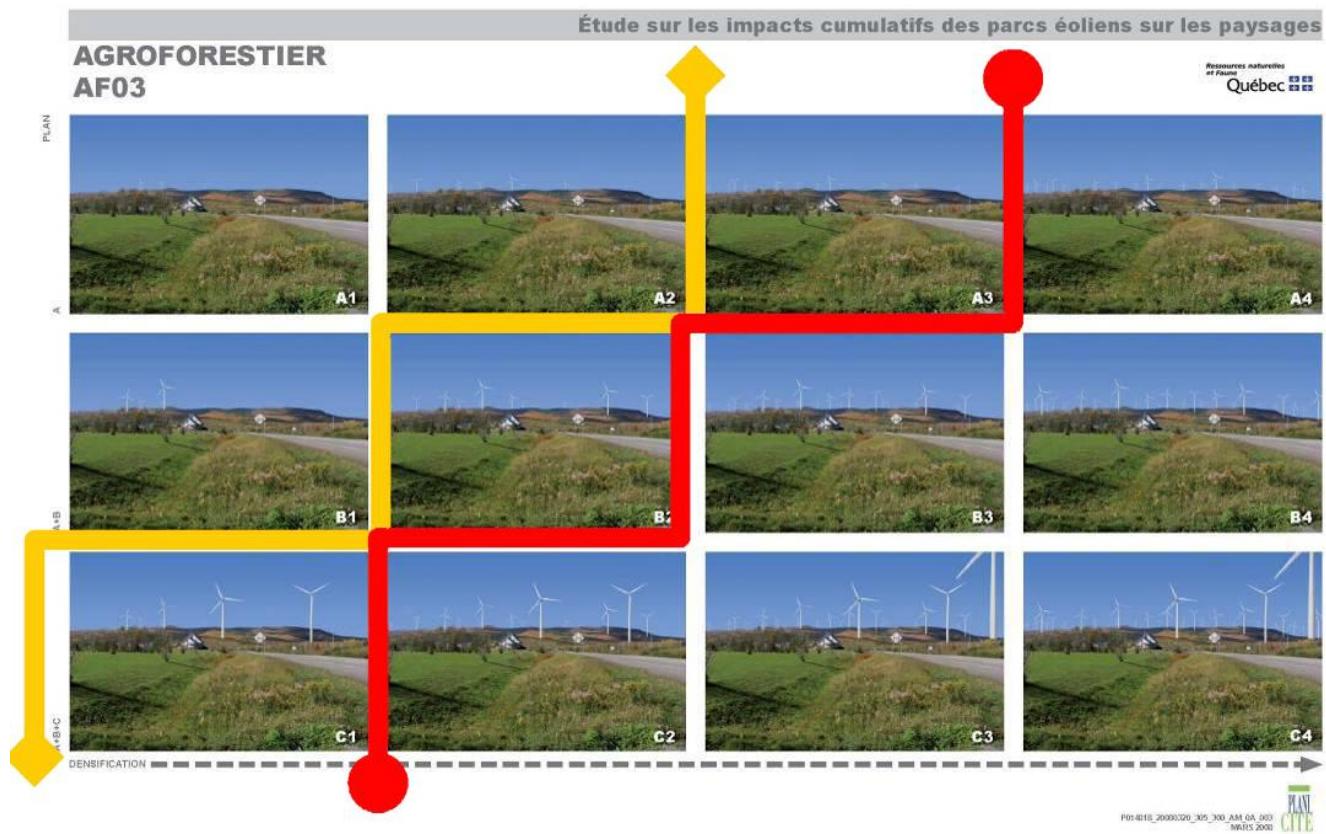
L'évaluation des impacts cumulatifs environnementaux dans les projets comme l'implantation d'éoliennes constitue une préoccupation récente. Cela est dû, notamment, à la prise de conscience à l'égard du développement durable et de l'importance de considérer le passé, le présent et le futur des projets ainsi qu'à l'ajout de parcs à proximité les uns des autres.

Pour l'étudier, il s'agira d'inventorier et de cartographier tous les parcs éoliens construits, en construction ou en projet (dont les permis viennent d'être accordés), situés dans l'ensemble des aires de l'étude

On pourra ainsi déterminer quelle proportion de l'horizon occupent les parcs éoliens existants dans les principaux champs de vision pour évaluer dans quelle mesure il est possible d'implanter de nouvelles éoliennes en évitant tout phénomène de saturation visuelle.

Le terme de **saturation visuelle** appliqué à la part de l'éolien dans un paysage, indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat.





Les différentes études d'impact réalisées nous ont amené à considérer que des éoliennes d'une hauteur de 120 à 160 m en bout de pale sont :

- omniprésentes en deçà de 2 km,
- présentes en deçà de 5 km,
- peu présentes en deçà de 20 km, limite au-delà de laquelle l'œil ne les distingue plus sauf cas particuliers (selon conditions de luminosité et relief).

Ainsi, le cumul des parcs sera perçu différemment et les effets potentiels quelques peu différents selon le positionnement des parcs dans un même paysage.

Le sentiment d'accumulation dans le paysage dépend donc de la manière dont les éoliennes vont occuper les différents champs visuels

Une étude sur les impacts cumulatifs des éoliennes réalisée en 2009 au Québec par PLANI CITE a établi les constats et analyses suivantes :

Sur la base de séries de photomontages réalisés sur des paysages différents, qui présentent des gradients de saturation en éoliennes à la fois sur un même plan et sur des plans de plus en plus rapprochés, il a été demandé à des intervenants, experts ou non de positionner :

- une ligne jaune représente le début de la tendance du seuil de dominance–saturation des paysages.
- une ligne rouge représente le point de rupture du seuil de dominance–saturation.

A la droite de ces lignes, le paysage est dominé par les éoliennes et la perception de ses structures géomorphologique et paysagère est modifiée par l'implantation d'éoliennes. L'impact visuel est avéré.

Le positionnement des lignes varie selon la nature du paysage et la culture de l'observateur. Toutefois, il apparaît toujours la même clef de répartition qui nous a permis de raisonner les effets cumulés sur le paysage selon les situations présentées page suivante :

Cette réflexion nous a amené à hiérarchiser dans un premier temps les effets cumulés selon un gradient décroissant de sensibilité en lien avec l'éloignement des parcs et projets entre eux.

Ces différentes appréciations sont modulées pour :

- **tenir compte du caractère du nombre de parcs et d'aérogénérateurs concernés**

Le nombre de parcs ou d'aérogénérateurs concernés va bien évidemment renforcer ces effets de saturation. Ainsi, les effets cumulés seront augmentés sur les secteurs où la multiplication du nombre de parcs ou de machines sera importante.

- **- tenir compte du caractère du paysage en place.**

Ainsi, les effets cumulés seront augmentés du fait :

- De l'absence de cohérence de la composition des différents parcs par rapport au paysage qui les accueille (logique de territoire non respectée qui aboutit par exemple à la juxtaposition d'un parc aligné et d'un autre en bouquet)
- De l'absence de cohérence de la composition des parcs entre eux
- De la présence de secteurs plus ouverts à fortiori lorsque ces secteurs donnent lieu à des vues fréquentes (voies structurantes)
- De la présence de points sensibles tels que les franges urbaines, les monuments patrimoniaux, les paysages emblématique

- **- tenir compte de la cohérence des parcs entre eux.**

Ainsi, les effets cumulés seront augmentés du fait :

- De silhouettes qui seront différentes (hauteur, forme nacelle et mat ...)
- D'un nombre des machines qui sera très différent d'un parc à l'autre (rupture d'équilibre visuel) en cas de parcs distincts (rupture visuelle entre eux).

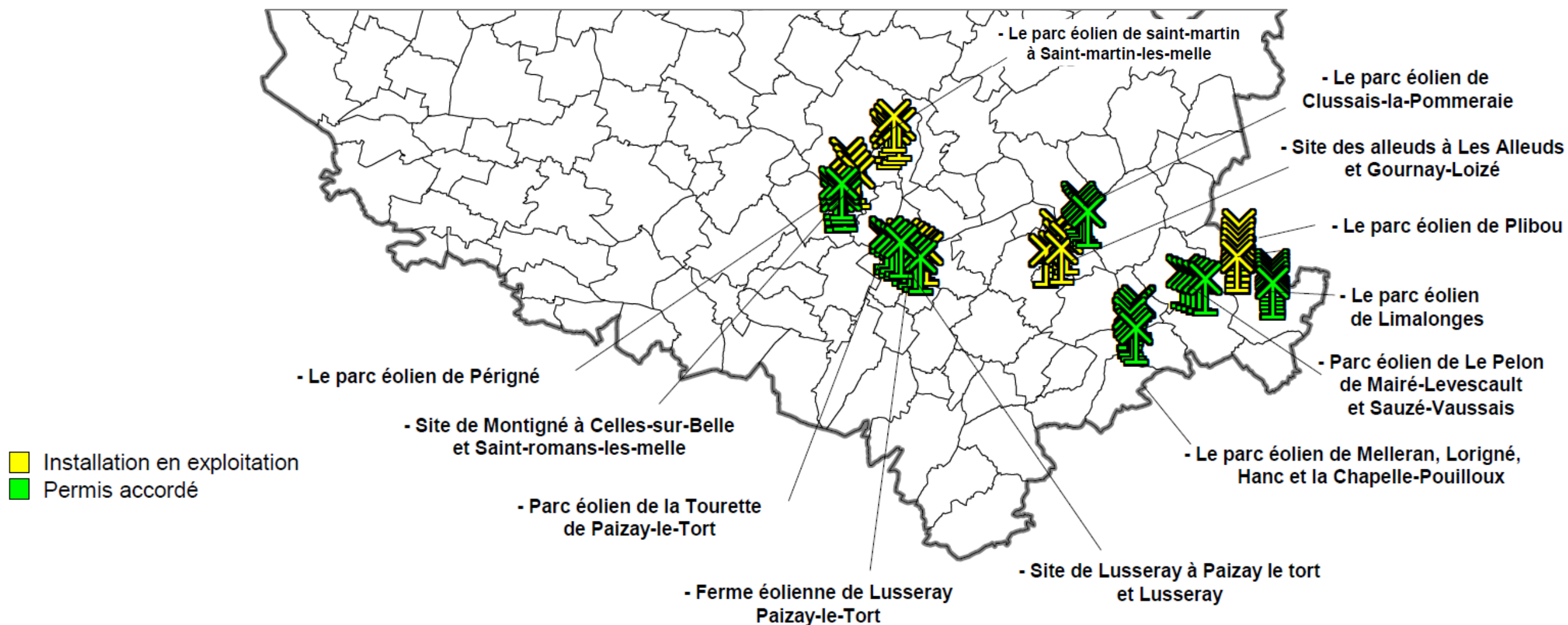
L'approche ci-après analyse et localise les effets cumulés sur le paysage, des éoliennes existantes et en projets, en lien avec le projet des Raffauds.



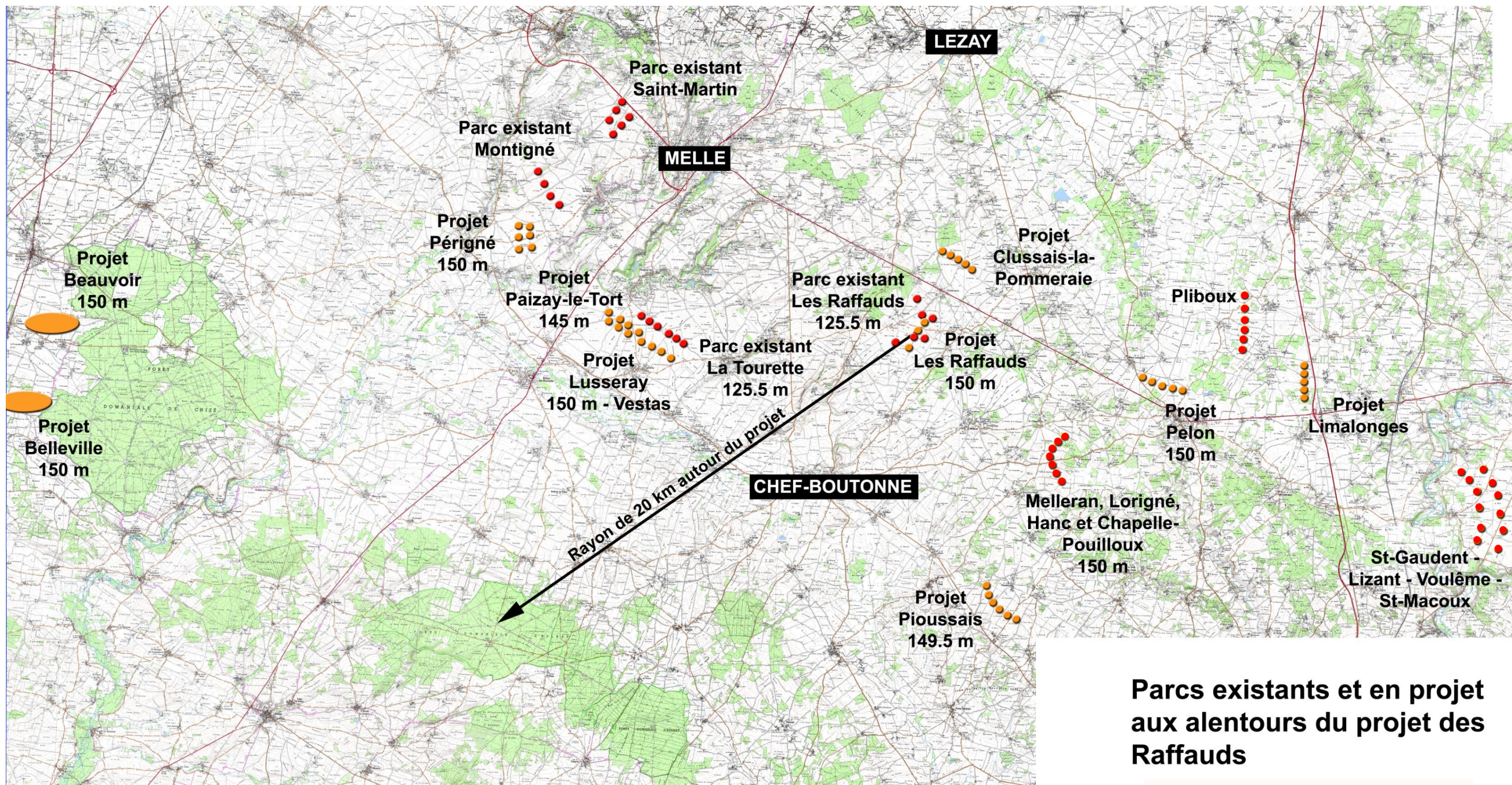
Situation des permis de construire éolien 07/09/2016



PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES



Le schéma ci-dessus permet de localiser, sur le sud du département, les différents parcs et projets autour du projet des Raffauds.



Parcs existants et en projet aux alentours du projet des Raffauds

- Parc existant
- Parc en projet

La carte ci-dessus permet de localiser, dans un périmètre d'environ 30 km, les différents parcs et projets en cours d'instruction autour du projet des Raffauds.

En complément du parc existant, composé de 6 machines Enercon de 125,5 m de haut et que vient compléter le projet des Raffauds, trois parcs existants sont présents au nord-Ouest et à l'ouest :

- le parc de Saint Martin les Melle situé à environ 13.5 km de La Tourette. Il est composé de 6 machines Vestas. Ce parc est composé de deux lignes de 3 éoliennes. Le caractère régulier de son implantation est très peu perceptible dans le territoire dans la mesure où les points de vue dans lesquels les alignements se lisent sont quasiment inexistantes. Finalement, la forme perçue est celle d'un bouquet de 6 éoliennes.

- le parc du Teillat sur Montigné / Saint-Romans-les-Melle, à environ 14.4 km des Raffauds. Il est composé de 4 machines Enercon organisées en arc de cercle tendu.

- le parc de la Tourette situé à 8.4 km du site des Raffauds. Il est composé de 6 machines de type Enercon de 125.5 m de haut. Les aérogénérateurs sont implantés en ligne droite.

Trois parcs ont récemment été construits à l'Est des Raffauds

- Le parc de Saint Gaudent. Situé à plus de 18 km au Sud Est des Raffauds. Il est composé de 12 machines réparties en 2 arcs de cercle.

- Le parc de Pliboux. Situé à environ 12 km à l'est des Raffauds. Il est composé de 6 machines alignées selon un axe nord/sud.

- Le parc de Melleran. Situé à environ 6.5 km au sud est des Raffauds. Il est composé de 7 machines organisées en arc de cercle.

Plusieurs autres projets sont en cours d'instruction :

- **A l'ouest :**

- En complément du site de La Tourette : Deux projets portés, l'un par 3D Energies et l'autre par Volkswind correspondent à l'extension du parc existant de la Tourette. Ces deux projets, totalisent à eux deux 11 éoliennes supplémentaires sur ce site (4 pour 3DEnergies et 7 pour Volkswind). Ce site est positionné à 8.4 km des Raffauds.

- Le parc en projet de Périgné. Situé à environ 14.6 km à l'ouest des Raffauds. Il est composé de 6 machines réparties sur deux rangs.

- Beaucoup plus éloignés, les projets de Belleville et de Beauvoir, situés à plus de 33 km du site des Raffauds sont de plus positionnés en arrière contre bas par rapport au site des Raffauds (ils sont à une altitude moyenne de l'ordre de 50m). Les reliefs boisés de la forêt de Chizé constituent un écran visuel entre ces deux projets et le site des Raffauds.

- **Au nord :**

- Le parc en projet de Clussais. Situé à environ 2.3 km au nord des Raffauds. Il est composé de 5 machines réparties en ligne.

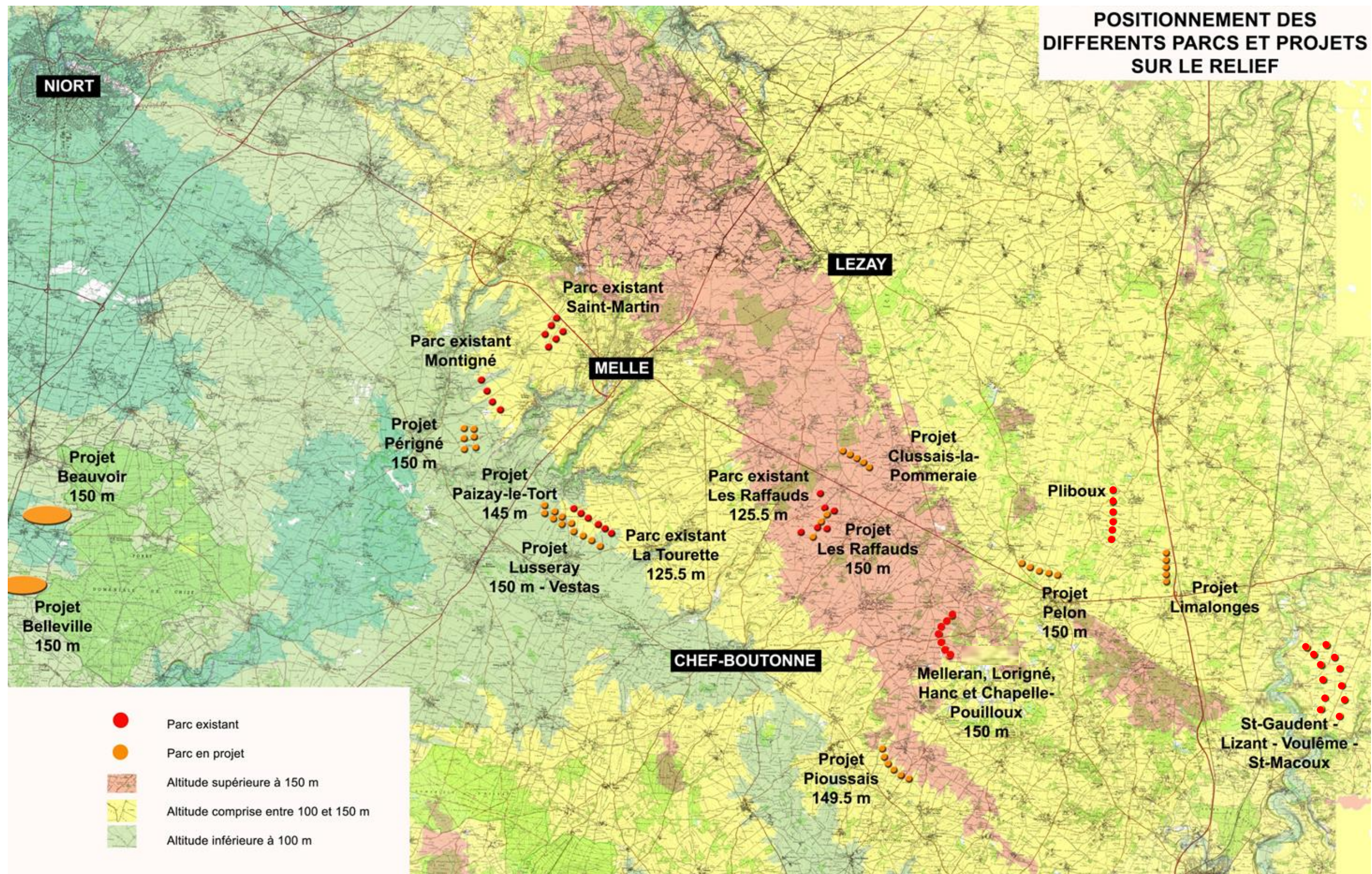
- **Au sud / sud -est :**

- Le parc en projet de Limalonges. Situé à environ 14.5 km à l'est des Raffauds. Il est composé de 5 machines alignées selon un axe nord/sud.

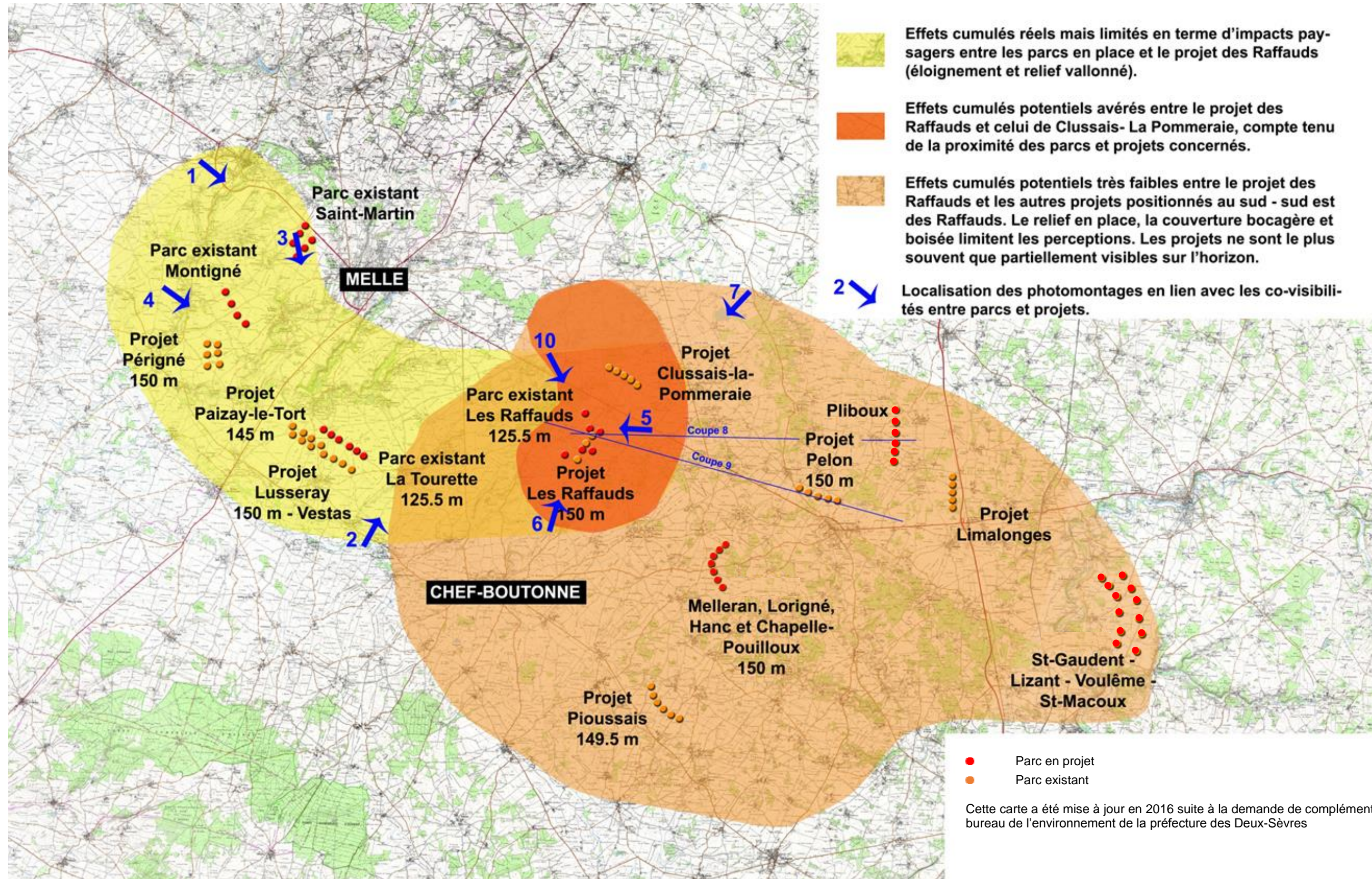
- Le parc en projet de Pelon. Situé à environ 8.7 km à l'est des Raffauds. Il est composé de 5 machines alignées selon un axe nord ouest/sud est.

- Le projet de Pioussais. Situé à environ 9.6 km au sud des Raffauds. Il est composé de 6 machines organisées en arc de cercle.

12.3 Analyse du positionnement des différents parcs et projets sur le territoire.



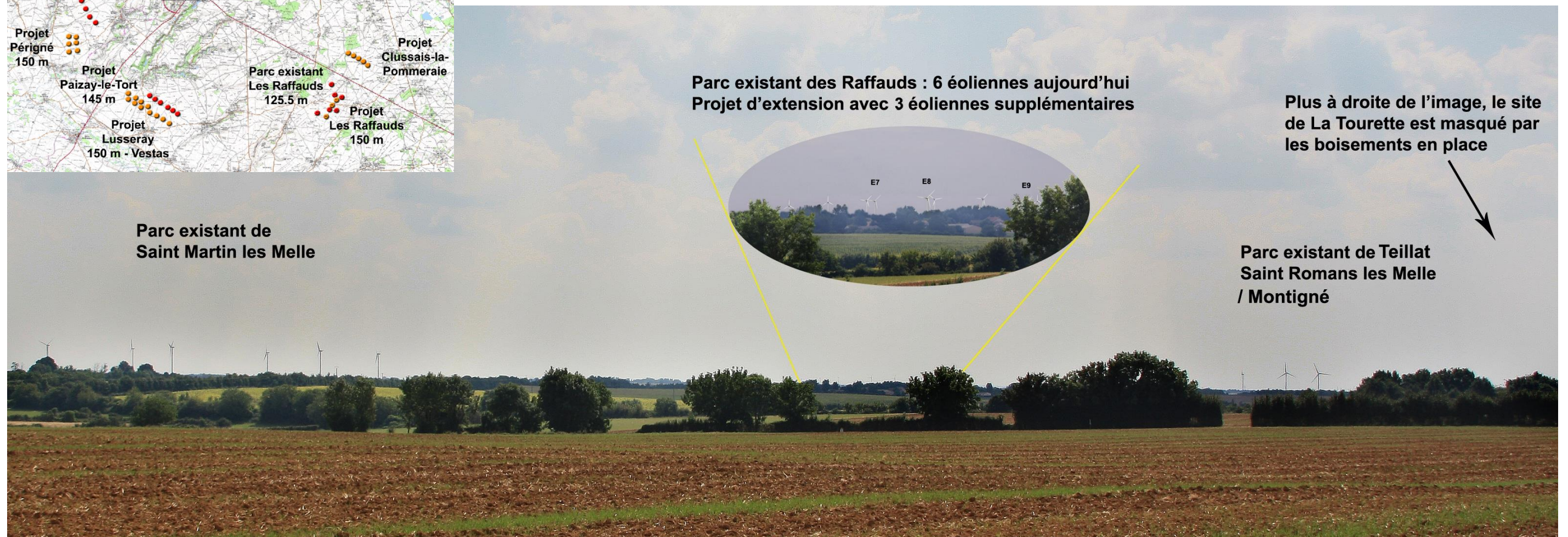
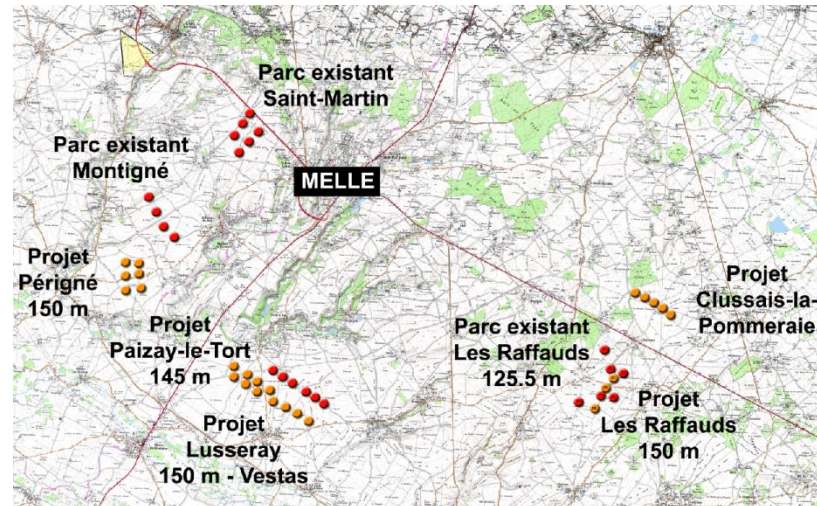
12.4 Carte de synthèse des sensibilités liées aux effets cumulés



12.5 Illustration des effets cumulés sur le paysage

Le projet des Raffauds et les parcs en place

Sur la vue ci-dessous, prise aux abords de Celle sur Belle, les quatre parcs existants sont théoriquement perceptibles. Le parc et le projet des Raffauds (objet du présent dossier) est situé à une distance d'environ 14 km. Les trois éoliennes supplémentaires seront visibles sur l'horizon. Toutefois notons que le parc de la Tourette est masqué par la végétation en place.

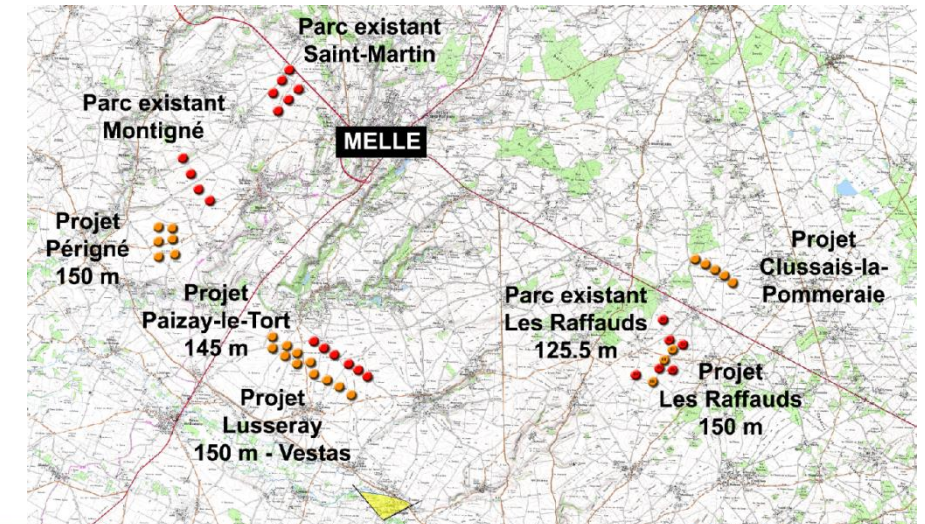


Photographie prise depuis le nord ouest des Raffauds à proximité de Celle sur Belle
Altitude de l'observateur : 110 m
Distance du projet des Raffauds : environ 18.5 km
Prise de vue initiale : 1 cliché- zoom 50 mm

Sur la vue ci-dessous, prise avec un objectif grand angle (18), au delà d'un premier plan boisé correspondant à la vallée de la Boutonne, les quatre parcs sont tous perceptibles. Le parc de Lusseray (extension projetée en continuité sur le site de la Tourette) est le plus proche. Il est distant d'environ 5 km. Viennent ensuite en « seconde lecture », les parcs des Alleuds et son extension sur le site de Raffauds (objet du présent dossier) et de Montigné (distants d'environ 11 kilomètres). Enfin, le parc de Saint Martin les Melle, est identifiable en arrière plan de celui de Lusseray, à une distance d'environ 16 km de l'observateur.

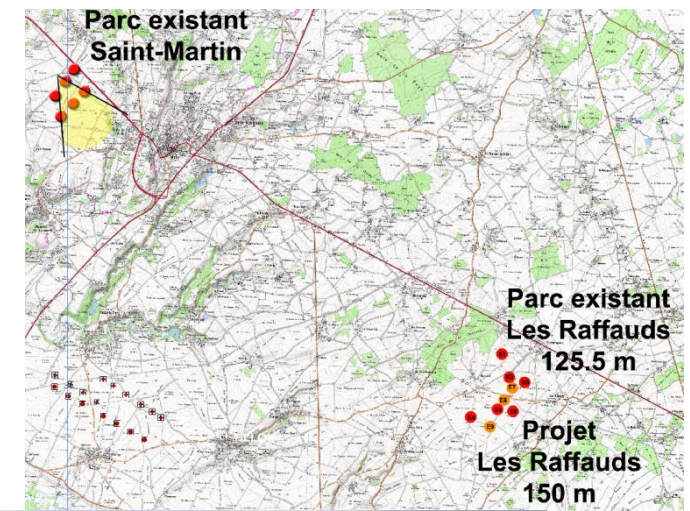
De tels points de vue, permettant (par temps clair) d'apercevoir les quatre parcs sont rares.

Notons que, depuis les abords du parc des Alleuds, dans le secteur des Raffauds objet du présent dossier, le parc le plus facilement identifiable est celui de Lusseray (qui se distingue par son alignement strict de machines).



Photographie prise depuis le secteur de Fontenille Saint Martin d'Entraigues, au sud de la vallée de la Boutonne permettant d'apercevoir dans le même paysage les quatre parcs existants en place.
 Altitude de l'observateur : 70 m
 Prise de vue initiale : 1 cliché– zoom 18 mm

Sur la vue ci-dessous, prise aux abords du parc de Saint Martin, trois des quatre parcs existants sont théoriquement perceptibles. Le parc et le projet des Raffauds (objet du présent dossier) situé à une distance d'environ 14 km en arrière plan du parc de saint Martin n'est pas visible. Son extension ne le sera pas non plus.

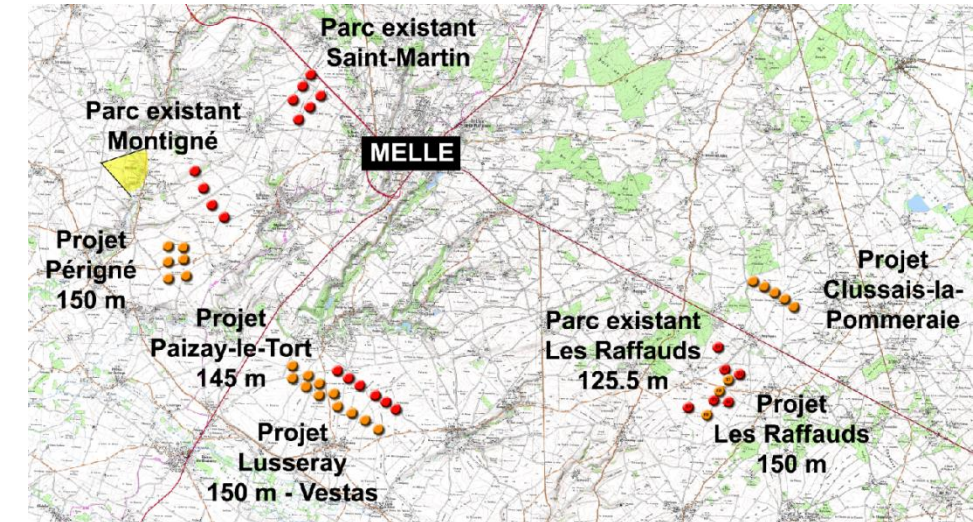


Photographie prise depuis les abords du bâtiment LB7 au nord ouest de Saint Martin les Melle permettant d'apercevoir sur la même vue les parcs de Saint Martin les Melle et des Raffauds.
 Altitude de l'observateur : 125 m
 Prise de vue initiale : 2 clichés assemblés – zoom 50 mm

Sur la vue ci-dessous, prise entre Montigné et Saint Médard, trois des quatre parcs existants sont théoriquement perceptibles. Le parc et le projet des Raffauds (objet du présent dossier) situé à une distance d'environ 18 km n'est pas visible. Son extension ne le sera pas non plus.

Remarque : les projets de Clussais la Pommeraie, de Pliboux, de Limalonge et de Pioussay sont également dans l'angle de vue. La distance et le caractère boisé de la ligne d'horizon ne permettent et ne permettront d'en apercevoir aucun.

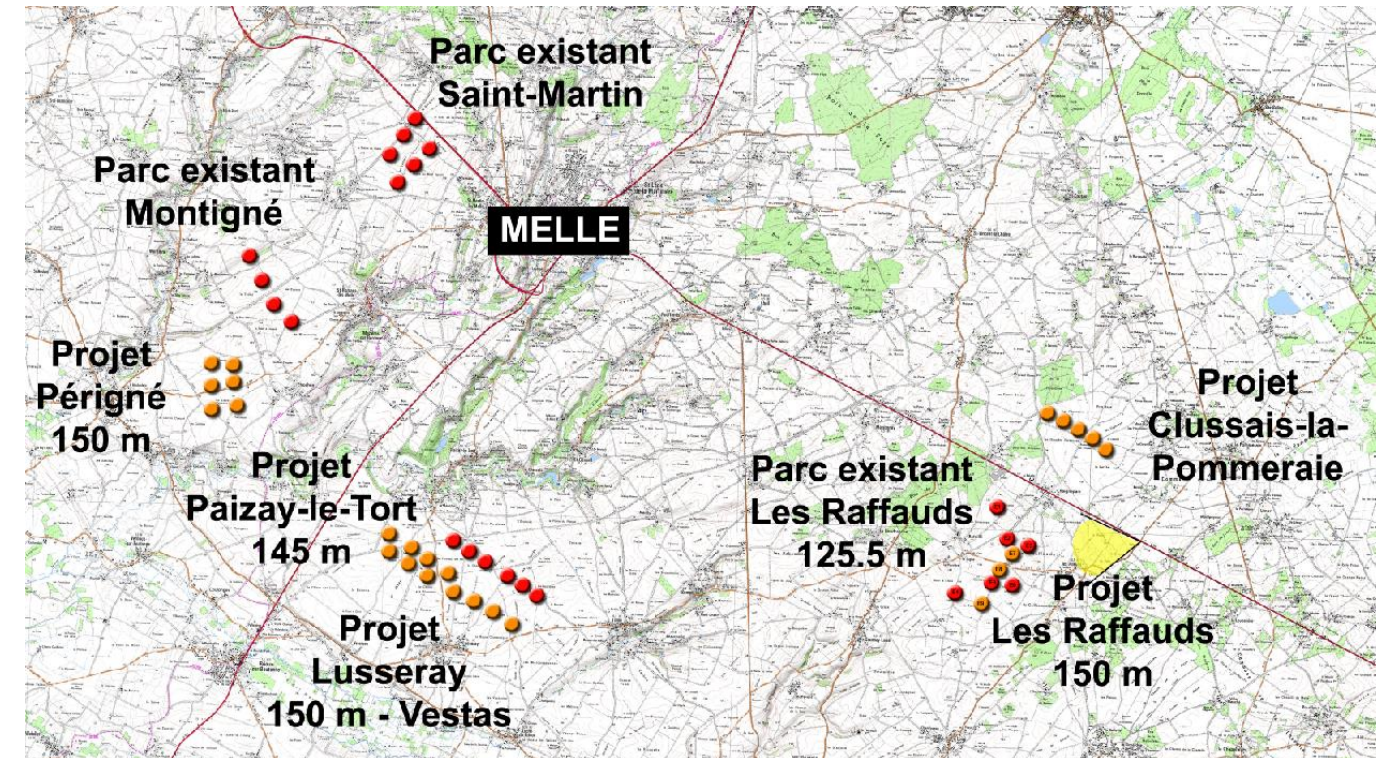
Le projet de Périgné, plus à l'Ouest est en dehors du cadrage de la prise de vue (plus à droite encore que le parc de La Tourette).



Photographie prise depuis la voie communale entre Montigné et Saint Médard
 Altitude de l'observateur : 125 m
 Prise de vue initiale : 2 clichés assemblés – zoom 50 mm

Sur la vue ci-dessous, prise depuis l'intersection entre les RD 110 et 948, les quatre parcs existants sont théoriquement perceptibles. Le parc et le projet des Raffauds (objet du présent dossier) situé à une distance d'environ 2.3 km est visible en premier plan. Son extension le sera également..

Remarque : les parcs existants de Saint Martin, Montigné et de La Tourette sont également théoriquement visibles, à des distances respectives de 16, 17.4 et 12 kilomètres. La distance et le caractère boisé de la ligne d'horizon ne permettent d'en apercevoir aucun.

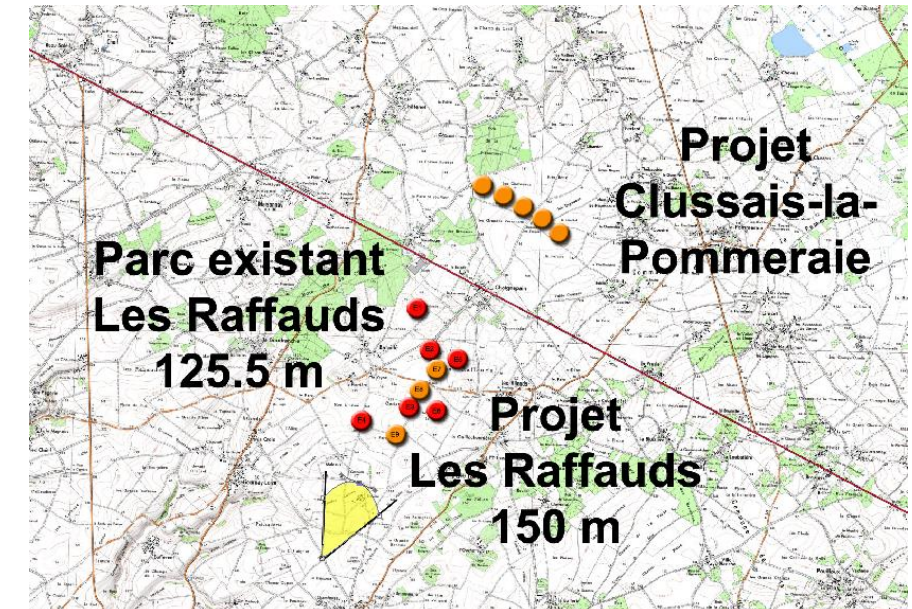


Photographie prise depuis l'intersection entre les RD 110 et 948, à l'est des Raffauds
 Altitude de l'observateur : 161 m
 Prise de vue initiale : 1 cliché— zoom 50 mm

Le projet des Raffauds et le projet de Clussais la Pommeraie (projet le plus proche des Raffauds, situé à environ 2.3 km au nord)

Sur la vue ci-dessous, prise depuis le sud du parc et du projet des Raffauds (objet du présent dossier), les 3 éoliennes complémentaires des Raffauds et les 5 éoliennes du projet de Clussais Pommeraie sont perceptibles en vues tronquées (le relief masquant les pieds des éoliennes.)

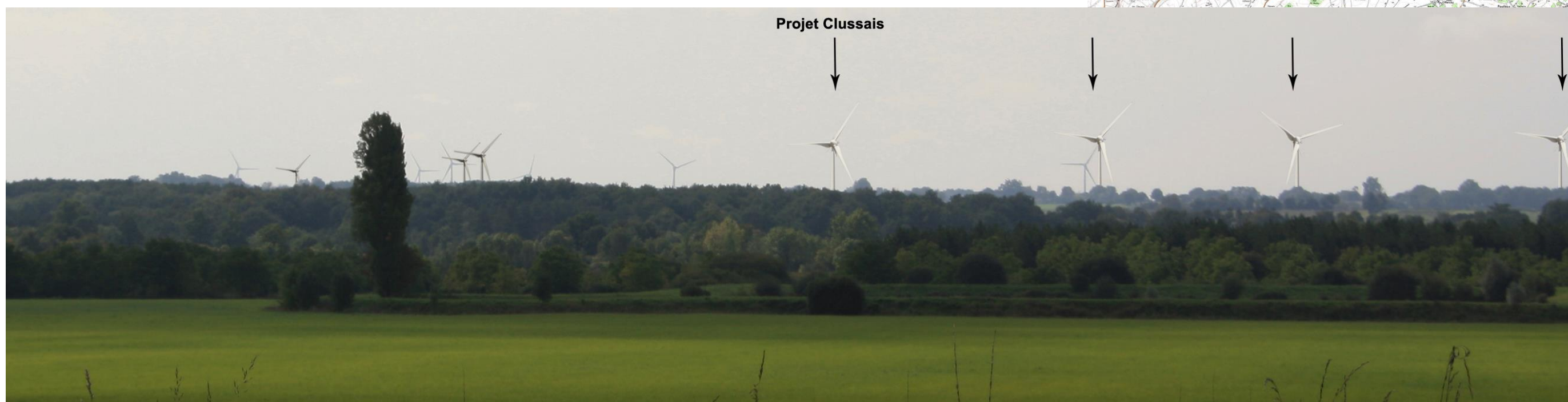
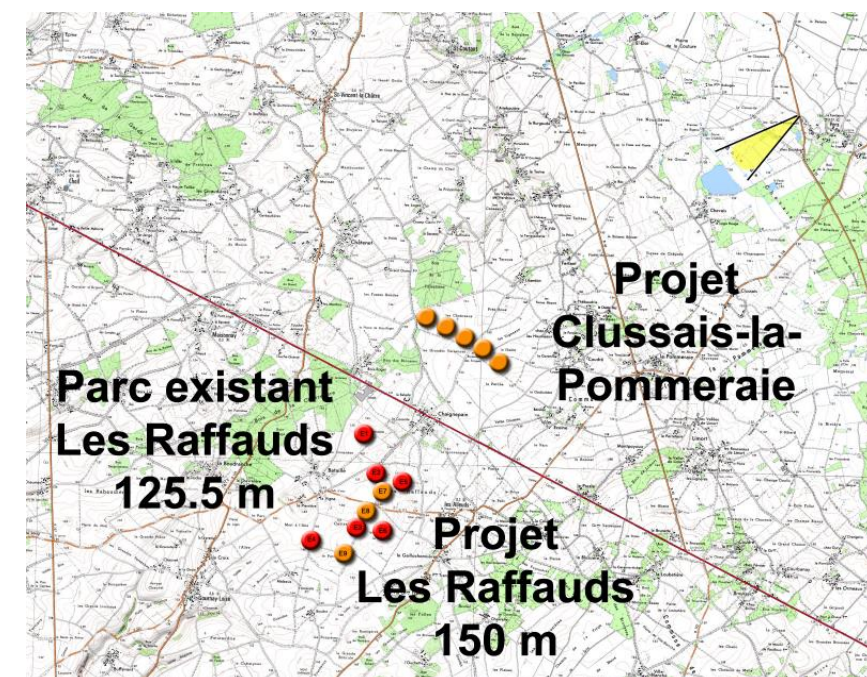
Les deux parcs et projets se superposent dans le champ de vision, les impacts visuels se cumulent ici. Le paysage se lit comme s'il existait un parc global de 14 machines confondues.



Photographie prise depuis le sud du parc et du projet des Raffauds
Altitude de l'observateur : 156 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 2080 m
Prise de vue initiale : assemblage de 3 clichés – zoom 50mm

Sur la vue ci-dessous, prise depuis le nord est du parc et du projet des Raffauds (objet du présent dossier), les 3 éoliennes complémentaires des Raffauds et 4 des 5 éoliennes du projet de Clussais Pommeraie sont perceptibles en vues tronquées (la végétation masquant les pieds des éoliennes.)

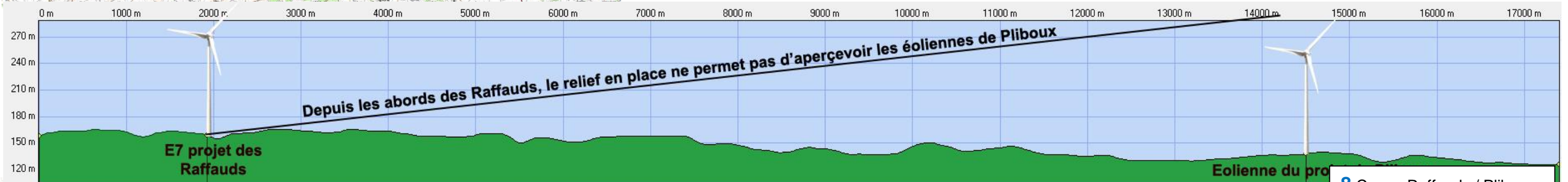
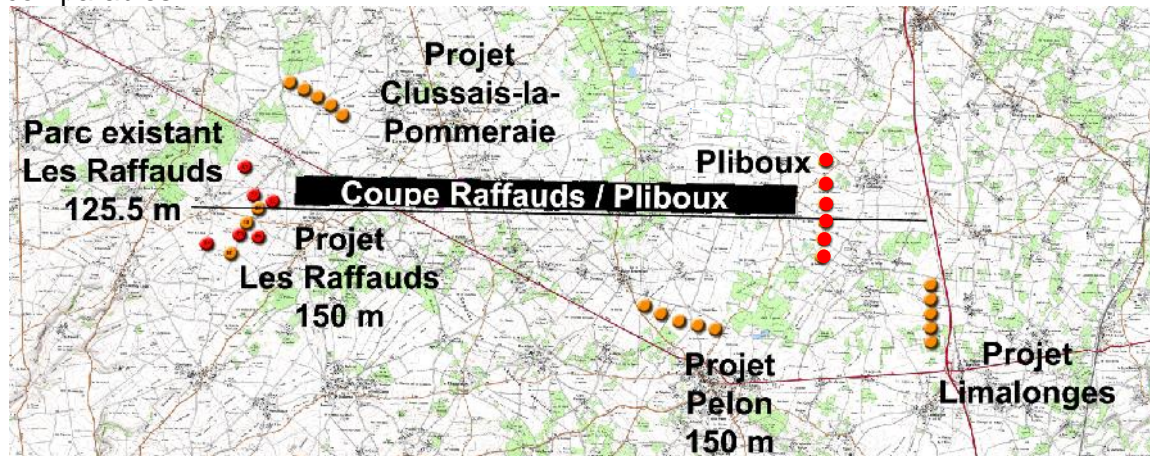
Les deux parcs et projets se superposent dans le champ de vision, les impacts visuels se cumulent ici. Le paysage se lit comme s'il existait un parc global de 14 machines confondues.



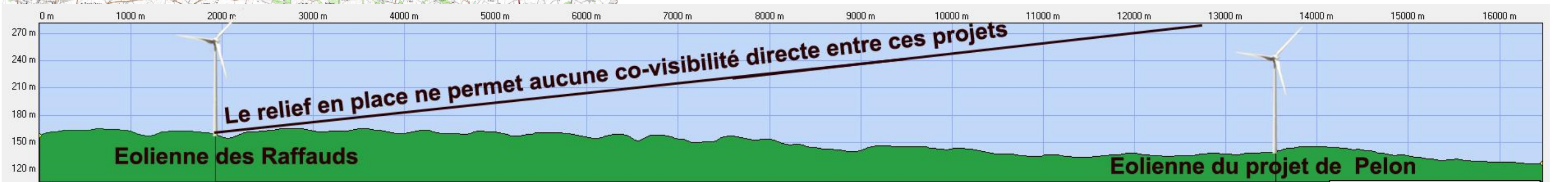
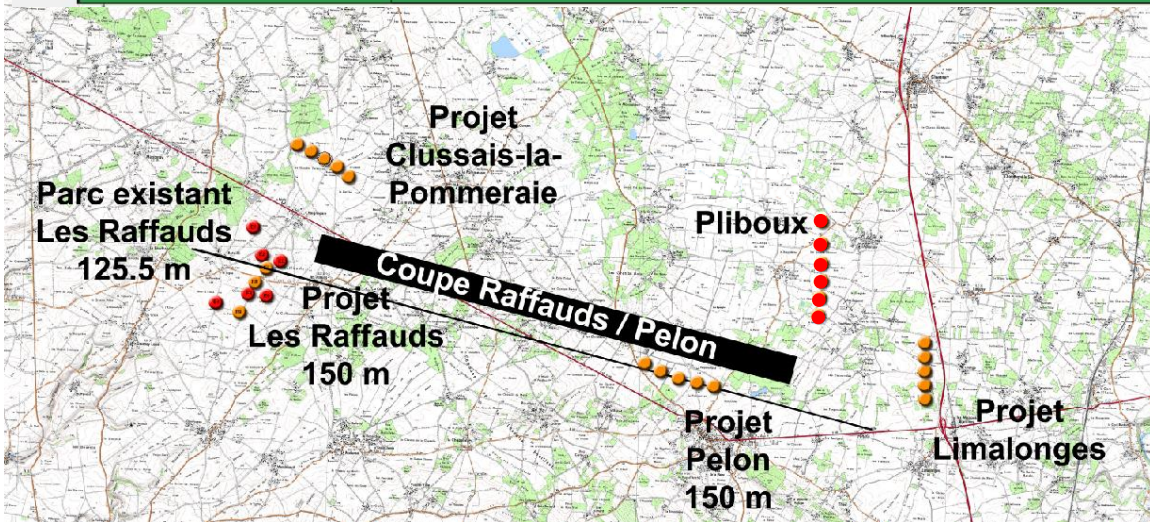
Photomontage réalisé depuis le nord est du parc et du projet des Raffauds
Altitude de l'observateur : 137 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 8920 m
Prise de vue initiale : 1 cliché – zoom 50mm

Le projet des Raffauds et les projets situés à l'est

Les deux coupes ci-dessous montrent que le relief en place ne permet aucune vue directe depuis le projet des Raffauds et les projets de Pliboux ou de Pelon situés à l'est. Ce constat peut être extrapolé aux projets situés encore plus loin à l'est (Limalonge et Saint Gaudent) qui sont positionnés à des altitudes comparables.



8 Coupe Raffauds / Pliboux



9 Coupe Raffauds / Pelon

Le projet des Raffauds et les projets situés au sud est

Sur la vue ci-dessous, prise depuis le nord du parc et du projet des Raffauds (objet du présent dossier), les 3 éoliennes complémentaires des Raffauds sont perceptibles. Le projet de Melleran, situé à plus de 10 km de l'observateur (6.5 km séparent les deux projets des Raffauds et de Melleran) est entièrement masqué par le relief et la végétation en place. Il n'y a aucune vue cumulée entre les deux projets.

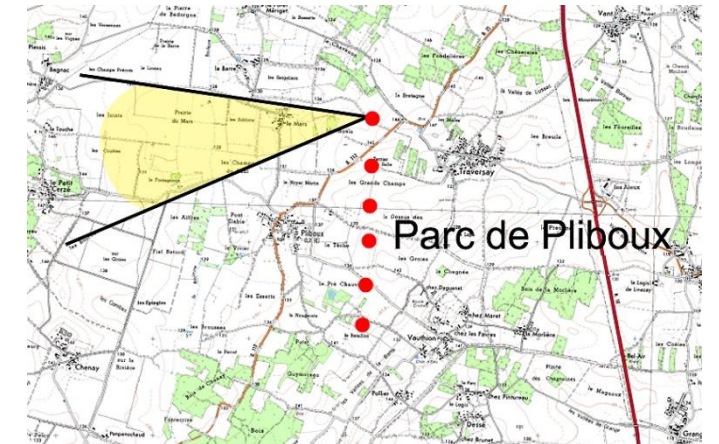
Ce constat peut être extrapolé au projet de Pioussais qui est situé à 9.6 km du projet des Raffauds. Dans les deux cas, la présence d'un relief très peu prononcé et d'une couverture arborée suffisent à masquer les projets distants.



Photomontage réalisé depuis le nord ouest du parc et du projet des Raffauds
Altitude de l'observateur : 170m
Distance à l'éolienne la plus proche : 3930 m
Prise de vue initiale : assemblage de 2 clichés – zoom 18mm

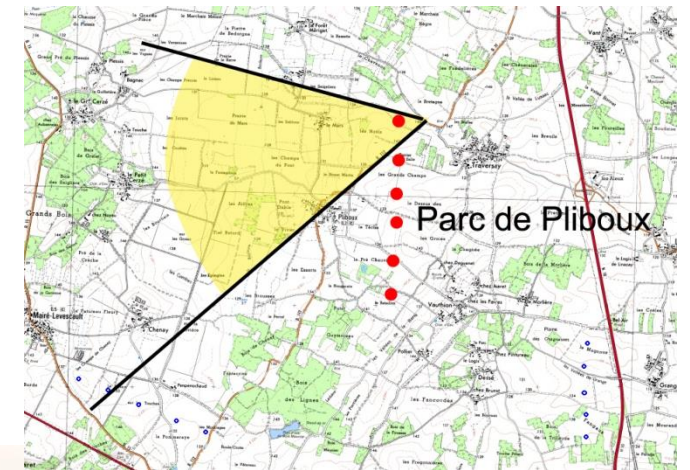
Effets cumulés avec le parc de Pliboux

Prise de vue depuis le pied de l'éolienne E1 du parc de Pliboux
Altitude de l'observateur : 140m
Distance à l'éolienne en projet la plus proche : 12,5 km
Prise de vue initiale : 1 cliché – zoom 50 mm



Aux abords du parc de Pliboux, les éoliennes du projet seront ponctuellement perceptibles à l'horizon dès que l'observateur s'élève un peu en altitude (ici 145 m). Toutefois la distance entre les parcs et la couverture boisée qui masque une grande partie des aérogénérateurs minimisent les effets cumulés.

Prise de vue depuis le pied de l'éolienne E1 du parc de Pliboux
Altitude de l'observateur : 145m
Distance à l'éolienne en projet la plus proche : 12,6 km
Prise de vue initiale : 1 cliché – zoom 18 mm

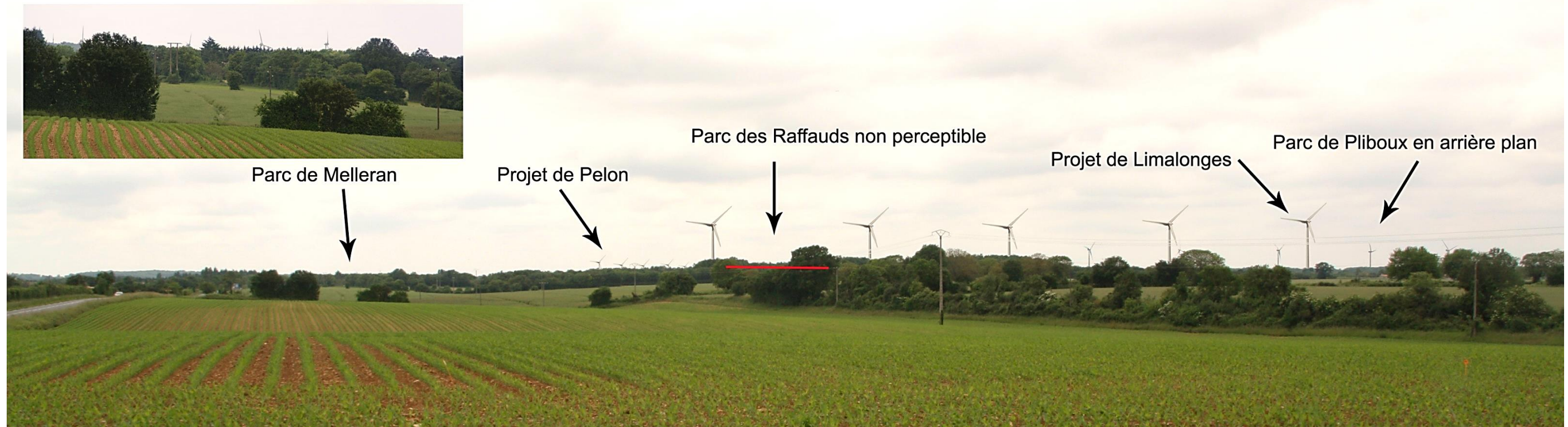
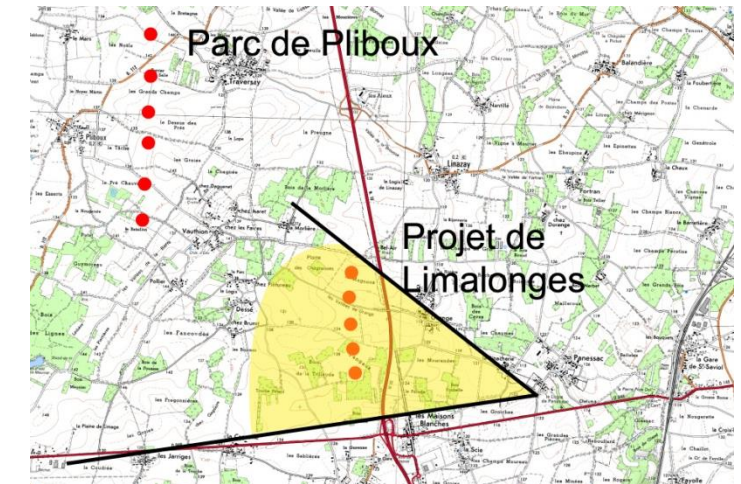


Les effets cumulés entre le projet des Raffauds et le parc de Pliboux peuvent être considérés comme négligeables.

Effets cumulés avec le projet de Limalonges

Depuis l'est du projet de Limalonges, les éoliennes de Pliboux sont partiellement visibles, celles de Melleran émergent légèrement de la ligne d'horizon (Cf zoom), le projet de Pelon sera perceptible mais le parc et l'extension des Raffauds, situés à plus de 14.5 km du projet de Limalonges n'est pas visible sur l'horizon. Depuis les deux axes principaux, à savoir la RD 948 et la RN 10 dans le secteur de Limalonges, nos prospections de terrain n'ont révélées aucune vue significative vers le projet des Raffauds

Prise de vue depuis l'est du projet de Limalonges
Altitude de l'observateur : 120m
Distance à l'éolienne des Raffauds en projet la plus proche : 17 km
Prise de vue initiale : 1 cliché – zoom 18 mm

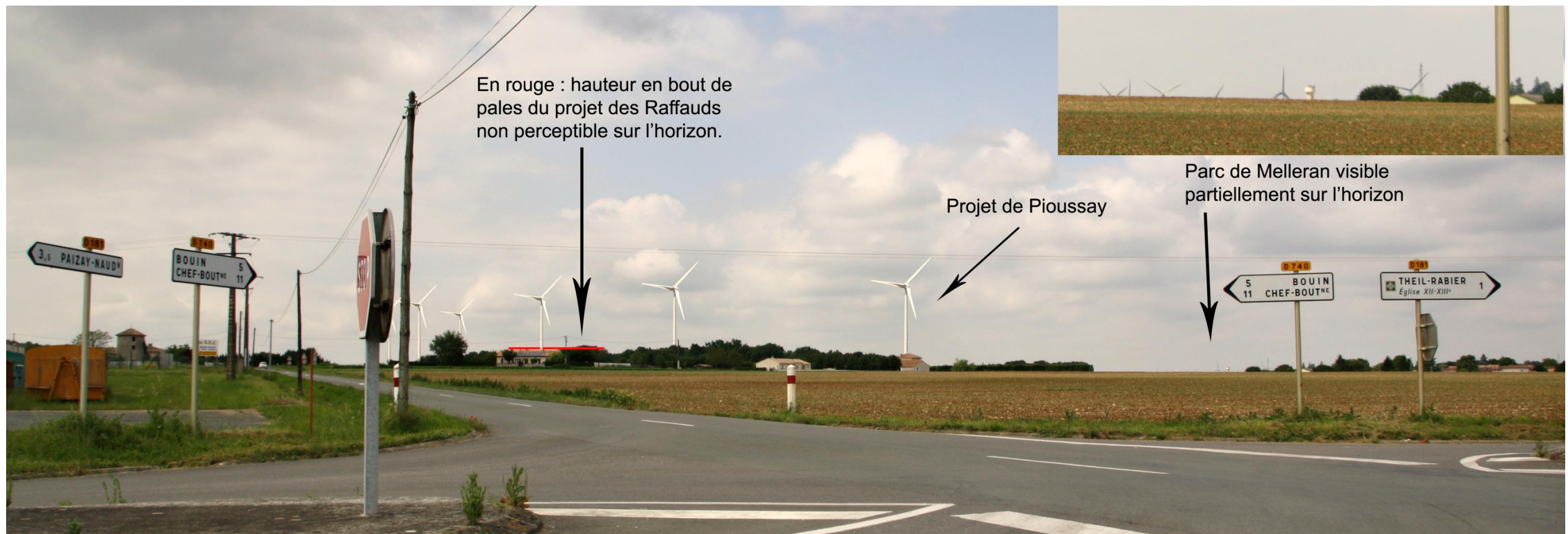
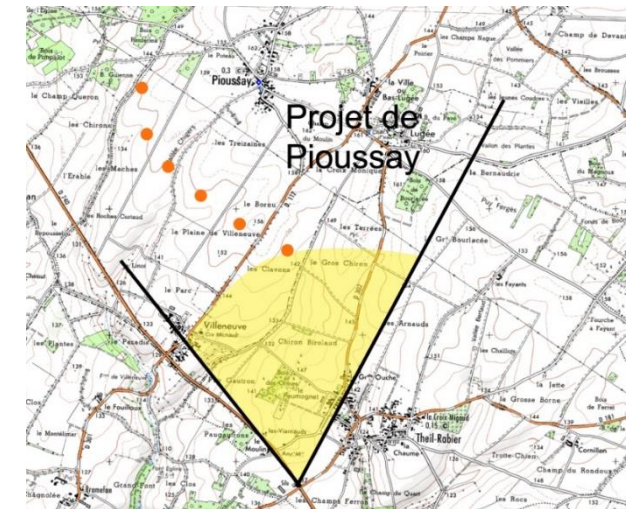


Les effets cumulés entre le projet des Raffauds et celui de Limalonges peuvent être considérés comme nuls.

Effets cumulés avec le projet de Pioussay

Depuis le sud du projet de Pioussay, les éoliennes de Melleran émergent légèrement de la ligne d'horizon (Cf Zoom), le parc et l'extension des Raffauds, situés à plus de 9.7 km du projet de Pioussay n'est pas visible sur l'horizon. Nos prospections de terrain aux abords du projet de Pioussay n'ont pas permis de révéler d'autres points de vue plus significatifs.

Prise de vue depuis le sud du projet de Pioussay
Altitude de l'observateur : 137m
Distance à l'éolienne des Raffauds en projet la plus proche : 13.2 km
Prise de vue initiale : 1 cliché – zoom 18 mm



Les effets cumulés entre le projet des Raffauds et celui de Pioussay peuvent être considérés comme nuls.

12.6 Conclusion

Notons en premier lieu que les co-visibilités et donc les effets cumulés sur le paysage des différents parcs existants sont limitées à quelques vues localisées.

Ce constat s'explique par le relief en place. Relativement peu prononcé, il correspond à une succession de vallonnements qui créent des écrans visuels efficaces et récurrents.

Depuis les abords du projet des Raffauds, l'observateur est situé sur un point haut du paysage, les écrans boisés qui l'entourent suffisent généralement à masquer les parcs positionnés légèrement plus en contre bas et à une distance de plus de 8.4 km.

Depuis de tierces positions en points hauts, seules quelques vues ont été observées à l'occasion d'une fenêtre dans la végétation. Ces points de vue plus sensibles correspondent à des secteurs situés aux sommets des reliefs dominant le territoire. Ils sont illustrés dans le présent rapport. L'analyse de ces photographies et photomontages montre que si plusieurs parcs et projets éoliens sont visibles, bon nombre d'entre eux s'inscrivent souvent de manière très réduite sur la ligne d'horizon. La perception des aérogénérateurs les plus éloignés n'est d'ailleurs possible que lors de conditions climatiques favorables (lumière non rasante, temps dégagé, absence de pluie ou de brume de chaleur, ciel pas trop clair etc...).

Ainsi, l'impact de ces effets cumulés peut être globalement qualifié de limité à la fois de par la rareté des points de vue concernés et par le faible impact des parcs les plus éloignés.

Les effets cumulés potentiels avec les projets connus à ce jour ont également été analysés :

Le projet de Clussais est le plus proche de celui des Raffauds. Distant de 2 km environ, les deux projets vont être fréquemment perçus conjointement. Les effets cumulés sont ici réels et significatifs. Les impacts sur le paysage correspondent aux impacts qu'aurait un parc en bouquet de 14 éoliennes au total. Deux photomontages illustrent ce point.

Parmi les autres projets connus à ce jour, ceux de Melleran et de Pelon sont les plus proches (8.7 et 6.5 km). Le relief en place ne permet pas de vues direct depuis les Raffauds. Les effets cumulés de ces projets dans le paysage ne constitueront pas d'impacts significatifs.

L'analyse des effets cumulés vis-à-vis des parcs et projets de Pioussay, de Limalonges et de Pliboux n'ont pas permis de mettre en évidence d'effets cumulés significatifs. Ils confirment notre première conclusion qui était : « *Parmi les autres projets connus à ce jour, ceux de Melleran et de Pelon sont les plus proches (8.7 et 6.5 km). Le relief en place ne permet pas de vues directes depuis les Raffauds. Les effets cumulés de ces projets dans le paysage ne constitueront pas d'impacts significatifs* ».

Les projets de Saint Gaudent Lizant sont encore plus éloignés. Les effets cumulés sur le paysage, en lien avec ces projets, peuvent être, là encore, considérés comme négligeables.

13 ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET DES RAFFAUDS SUR LE PATRIMOINE

13.1 Impact sur le patrimoine archéologique

Sur le site des RAFFAUDS, il n'existe pas de site archéologique, recensé au sein de l'aire d'étude, directement concerné par l'implantation des aérogénérateurs.

Cependant, lors des travaux, toute découverte fortuite de vestiges pouvant intéresser l'archéologie, devra être déclarée sans délai à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, conformément à la législation en vigueur (loi du 27 Septembre 1941 relative à la réglementation des fouilles archéologiques).

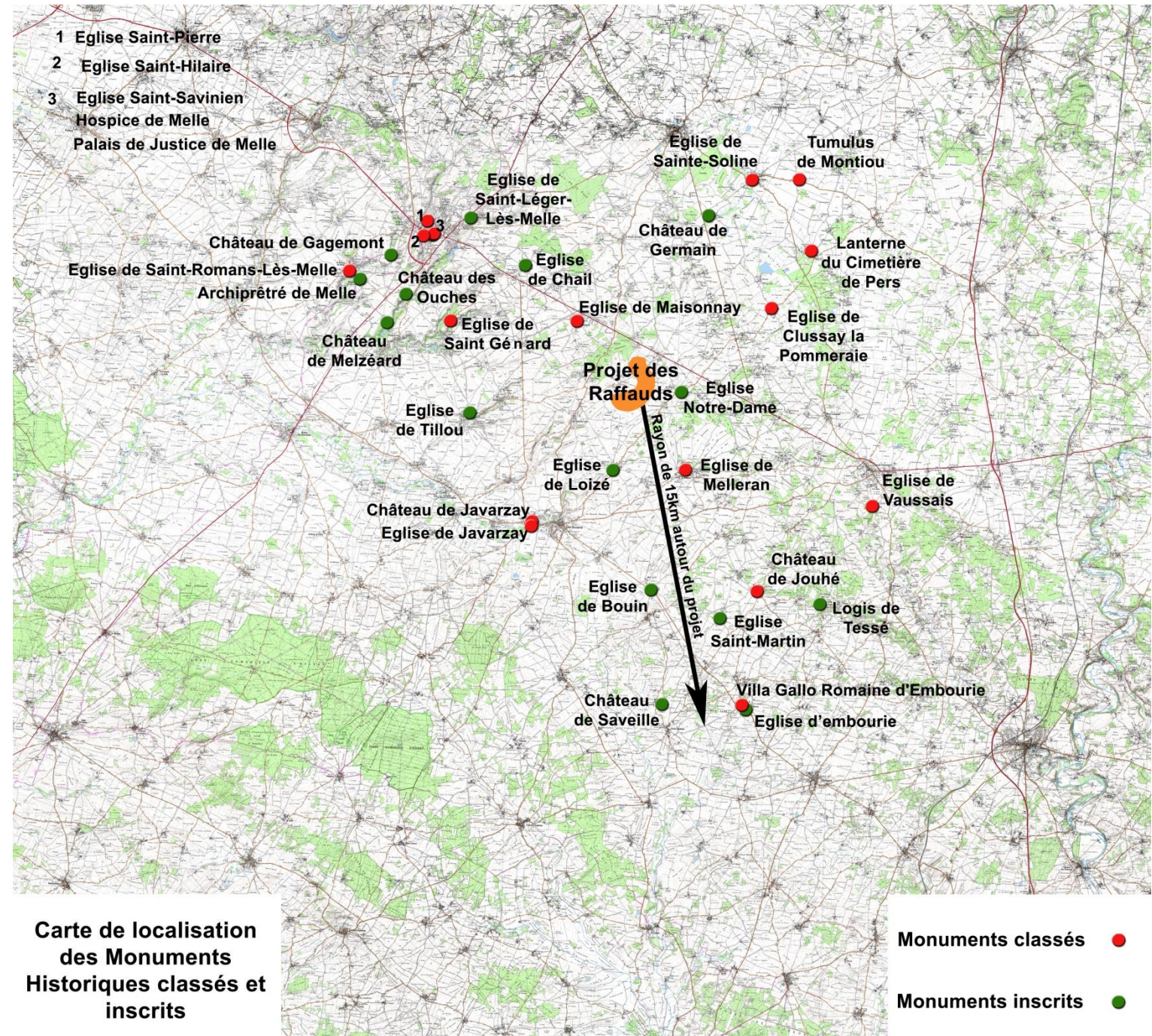
Les sites archéologiques actuellement connus et identifiés les plus proches sont ceux qui forment un seul et même chemin, le chemin des romains, au Nord de l'aire d'étude. Ils sont situés à plus de 2800 m de la première éolienne projetée. Il s'agit d'une ancienne voie aujourd'hui empruntée par les engins agricoles (chemin non revêtu) et les véhicules de desserte (portions revêtues). Aucun impact n'est prévisible vis à vis de ce patrimoine.

13.2 Impact sur le patrimoine bâti

Rendre compte de la co-visibilité d'un parc éolien avec les monuments historiques (classés ou inscrits) situés à proximité permet de mettre en évidence l'intégration ou la non intégration d'un projet architectural très moderne (l'éolienne) dans un environnement au passé marqué.

Bien que la distance de 2 km soit avancée dans la charte départementale comme seuil au deçà duquel, une analyse fine des impacts devra être recherchée, nous avons choisi, par souci d'exhaustivité de vérifier les impacts au niveau de l'ensemble des monuments classés ou inscrits situés dans l'aire d'étude théorique soit jusqu'à plus de 15 km du projet.

Les monuments protégés identifiés aux abords du projet sont localisés sur la carte ci-contre :



Notons en préambule qu'il n'existe qu'un seul monument situé à moins de 2 kilomètres du projet des Raffauds. Il s'agit de l'église **Notre Dame des Alleuds** (l'éolienne la plus proche, E5, situés à 1.4 km est déjà existante. Les éoliennes projetées étant à 1.7 km pour E7, 1.8 km pour E8 et 2.4 km pour E9). Cette église est inscrite sur la liste des monuments historiques.

Dans un rayon de 5 km se trouvent trois autres monuments : Les églises de Loizé (2.93 km de E9), de Maisonnay (3.15 km de E1 déjà existante) et de Melleran (3.73 km de E9).

Entre 5 et 8 kilomètres se trouvent cinq autres monuments : l'église de Clussais la Pommeraie (6.2 km de E5 déjà existante), l'église de Chail (6.4 km de E1 déjà existante), l'église de Tillou (6.45 km de E4 déjà existante), l'église et le château de Javarzay (6.5 km de E4 déjà existante) et le château de Germain (6.8 km de E1 déjà existante).

Tous les autres monuments étudiés sont situés à plus de 8 km du projet.

Il s'agit d'analyser les perspectives monumentales potentiellement impactées par les éoliennes. Les cas de figure qui sont recherchés correspondent à des angles de vue qui mettraient en confrontation directe ou indirecte (co-visibilités), les monuments et le projet.

La notion d'impact est ainsi à mettre en lien avec :

- une perturbation forte des échelles du paysage (le monument historique étant alors "écrasé" par l'échelle de l'éolienne).
- un manque de cohérence ou de dialogue possible entre des éléments historiques anciens et des aérogénérateurs au caractère moderne. Cette confrontation mettant alors en évidence des contrastes forts de matériaux, de formes, de couleurs, de brillance, de mouvements etc.

Pour qu'il y ait impact il doit donc y avoir :

- soit une juxtaposition avec rupture d'échelle ;
- soit une confrontation entre deux paysages l'un et l'autre porteurs d'une identité différente et ne dialoguant pas entre eux.

Pour chaque monument historique il a été analysé la manière dont s'inscrit le monument dans son environnement proche. Pour ce faire, les abords de chaque monument ont été visités afin de rechercher les éventuelles co-visibilités directes. La présence de co-visibilités indirectes en lien avec les perspectives monumentales a elle aussi été analysée à partir d'une étude cartographique (coupes) et de prospections de terrain.

Les prospections de terrain ont été réalisées en octobre 2011, mai 2012 puis réactualisées en décembre 2014 et février 2015.

Analyse approfondie des 9 Monuments situés à moins de 8 km du projet des Raffauds

13.2.1 L'église inscrite des Alleuds

L'église des Alleuds (monument **inscrit**) est construite à l'écart du bourg, à proximité du cimetière. Elle se trouve d'ores et déjà, aujourd'hui à un peu moins de 1425 m de l'éolienne E 5 existante. Dans le projet, une seule éolienne est implantée à une distance inférieure. Il s'agit de E7 qui sera située à 1.8 km de l'église.

Le bâtiment en lui même correspond à un édifice assez trapu de faible hauteur. Il présente peu d'ouvertures.



Eglise (cad. 743 D) : inscription par arrêté du 20 juin 1957

Les photomontages ci- après permettent de visualiser les co-visibilités existantes :

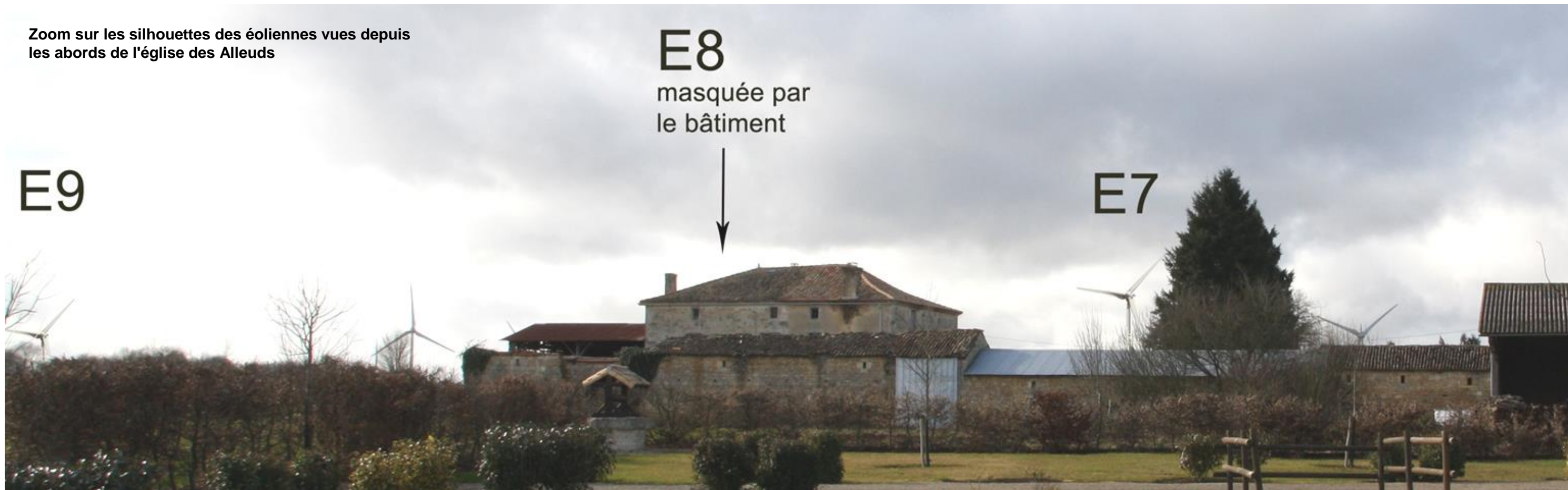
- en vue directe depuis les abords de l'église.
- en vue indirectes depuis le nord-est de l'église.

Zoom sur les silhouettes des éoliennes vues depuis les abords de l'église des Alleuds

E8
masquée par
le bâtiment

E9

E7



Eglise des
Alleuds

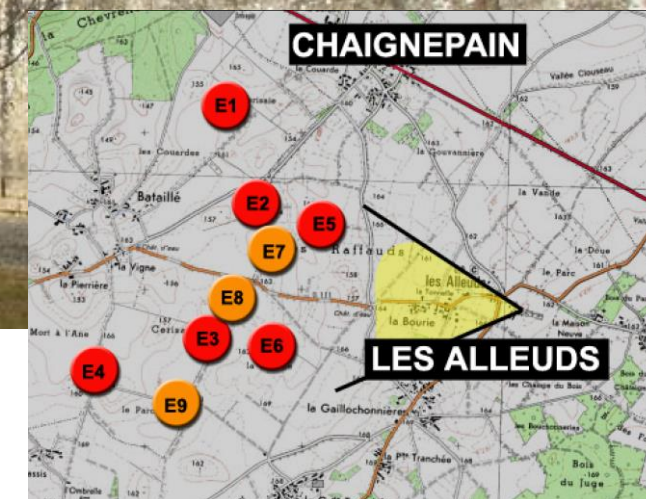
E8
masquée par
le bâtiment

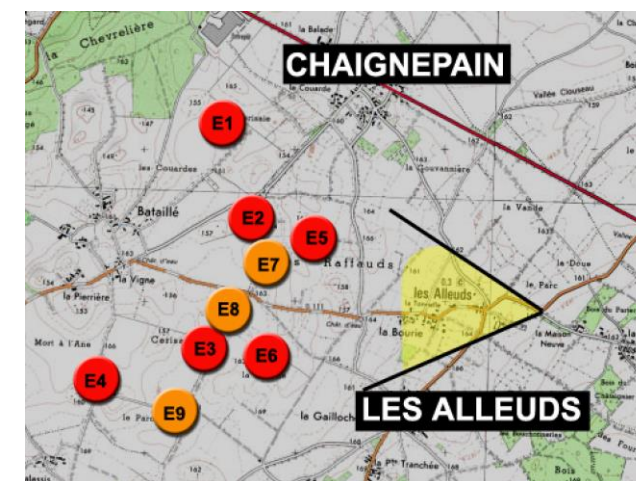
E9

E7



Photomontage réalisé depuis les abords directs de l'église des Alleuds
Altitude de l'observateur : 162m
Distance à l'éolienne la plus proche : 1400 m
Prise de vue initiale : assemblage de 2 clichés – zoom 18mm

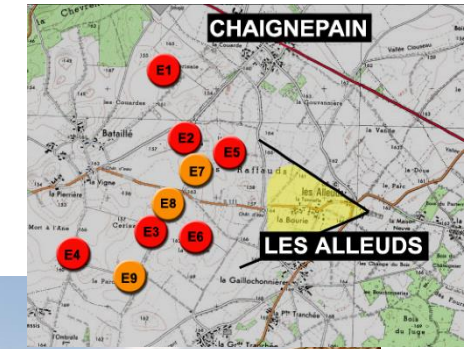




Photomontage réalisé depuis le nord est de l'église - altitude de l'observateur : 163 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 1500 m
Prise de vue initiale : 1 cliché – zoom 18mm

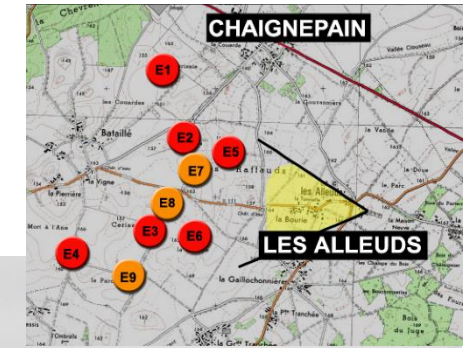
Vue panoramique permettant de visualiser l'église des Alleuds et le projet

Photomontage réalisé depuis les abords directs de l'église des Alleuds
Altitude de l'observateur : 162m
Distance à l'éolienne la plus proche : 1400 m
Prise de vue initiale : assemblage de 2 clichés – zoom 18mm



Vue identique recadrée sur les éoliennes

Photomontage réalisé depuis les abords directs de l'église des Alleuds
Altitude de l'observateur : 162m
Distance à l'éolienne la plus proche : 1400 m
Prise de vue initiale : assemblage de 2 clichés – zoom 18mm recadré sur l'ensemble du parc + projet



L'environnement boisé et le bâti en place masquent partiellement les co-visibilités avec les éoliennes du projet des Raffauds depuis les abords de l'église (en particulier, certaines éoliennes et les parties basses des aérogénérateurs sont masquées). Ce constat est identique que l'on soit en vues directes ou en vues indirectes.

Malgré leur hauteur totale légèrement plus grandes que le parc existant, les futures éoliennes ne modifient pas le rapport d'échelle entre le monument et les aérogénérateurs. Toutefois la dispersion plus grande des éoliennes sur l'horizon, liée à l'ampleur du parc en projet, y est visible.

Compte tenu de ces éléments, les impacts liés à l'extension du parc dans le cadre de ce projet sont réels mais modérés.

13.2.2 L'église inscrite de Loizé

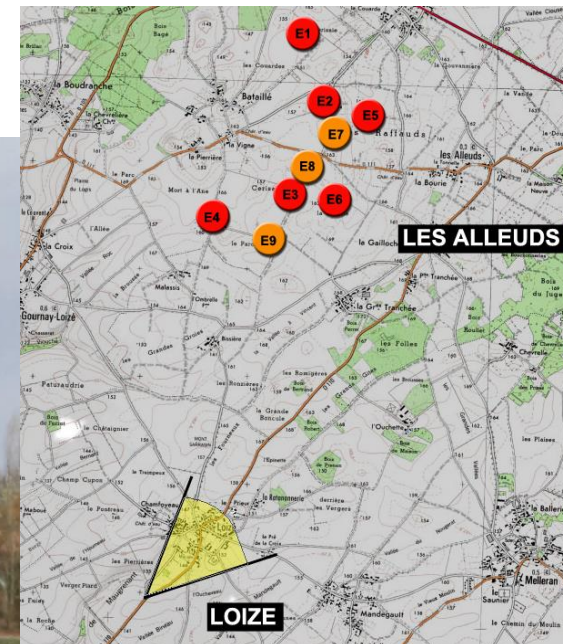
Cette église, implantée à une cote d'environ 150 m d'altitude est séparée du parc éolien par une ligne de crête secondaire s'élevant à 165 m (lieu dit les Fourneaux). Par ailleurs, l'église en elle même correspond à un monument ne présentant que peu d'ouvertures et à la silhouette trapue. La première éolienne est située à environ 2.9 km du monument.

Les impacts du projet sont ici non significatifs en vue directe.

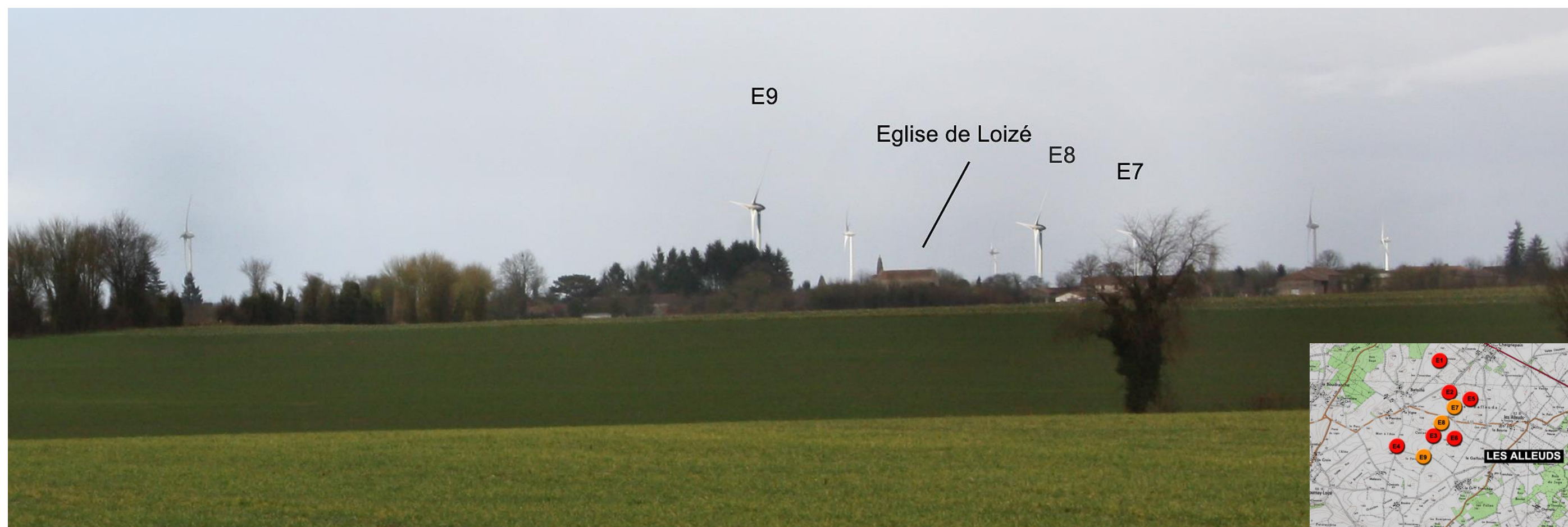


Eglise de Loizé : inscription par arrêté du 22 octobre 1926

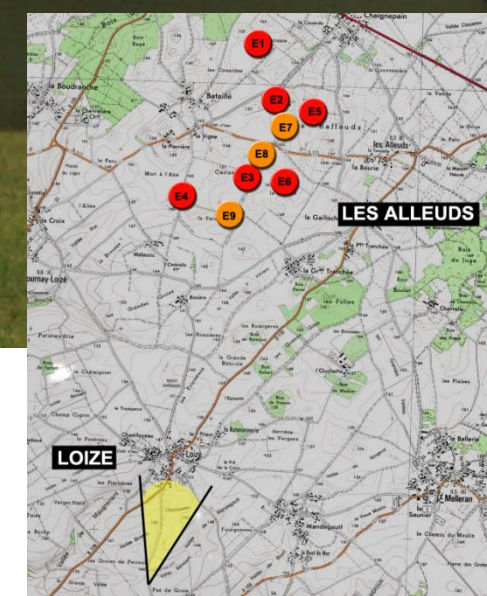
En vue indirecte



Photomontage réalisé depuis la RD 110 au sud ouest de l'église
- altitude de l'observateur : 143 m
Distance à l'éolienne la plus proche E9 : 3.4 km
Prise de vue initiale : 2 clichés – zoom 50 mm



Photomontage réalisé depuis la VC au sud du bourg de Loizé
- altitude de l'observateur : 143 m
Distance à l'éolienne la plus proche E9 : 4.1 km
Prise de vue initiale : 1 cliché – zoom 35 mm



L'environnement boisé et le relief en place limitent les co-visibilités avec les éoliennes du projet des Raffauds depuis les abords de l'église (vues directes).

En vue indirecte, les silhouettes des éoliennes se confrontent à celle de l'église depuis les points hauts situés au sud / sud est de Loizé. Malgré leur hauteur totale légèrement plus grande que le parc existant, les futures éoliennes ne modifient pas le rapport d'échelle entre le monument et les aérogénérateurs. Toutefois la présence globalement plus forte des éoliennes sur l'horizon, liée à l'extension du parc en projet, y est visible.

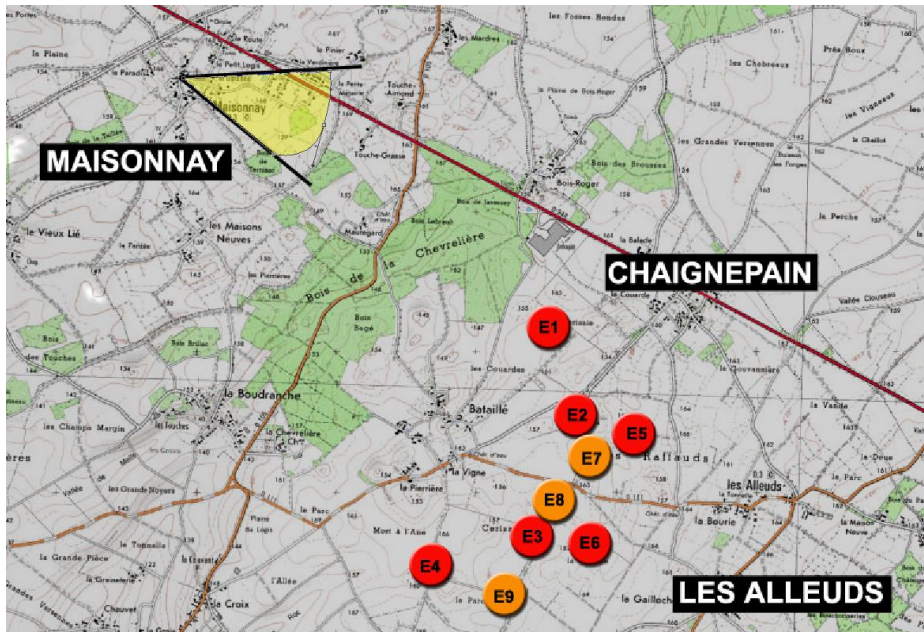
Compte tenu de ces éléments, les impacts liés à l'extension du parc dans le cadre de ce projet sont réels en vues indirectes mais modérés.

13.2.3 L'église classée de Maisonnay (Maisonnais)

Cet édifice est implanté en position basse dans un secteur au relief dynamique. Les boisements nombreux souvent situés en ligne de crête constituent des écrans visuels efficaces.

Notons que le secteur de Maisonnay est très fortement impacté par l'antenne située au nord est de la RD 948 (de hauteur supérieure à celle des aérogénérateurs).

L'église (dont le portail est classé) se trouve d'ores et déjà, aujourd'hui à un peu plus de 3.1 km de l'éolienne E 1 existante. Dans le projet, la nouvelle éolienne E7 est la plus proche. Elle sera située à près de 3.9 km de l'église.



Portail : classement par arrêté du 27 août 1907



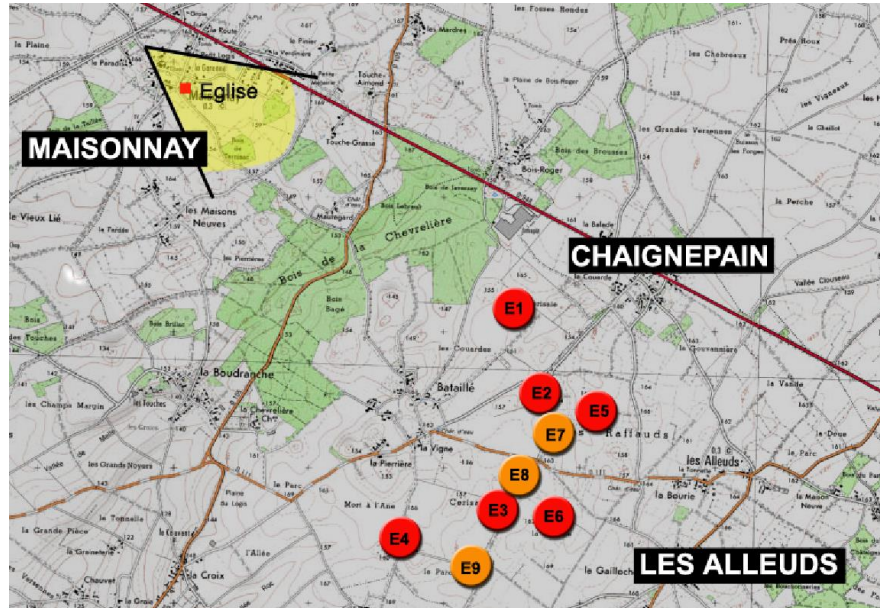
Zoom sur les silhouettes des éoliennes sur l'horizon



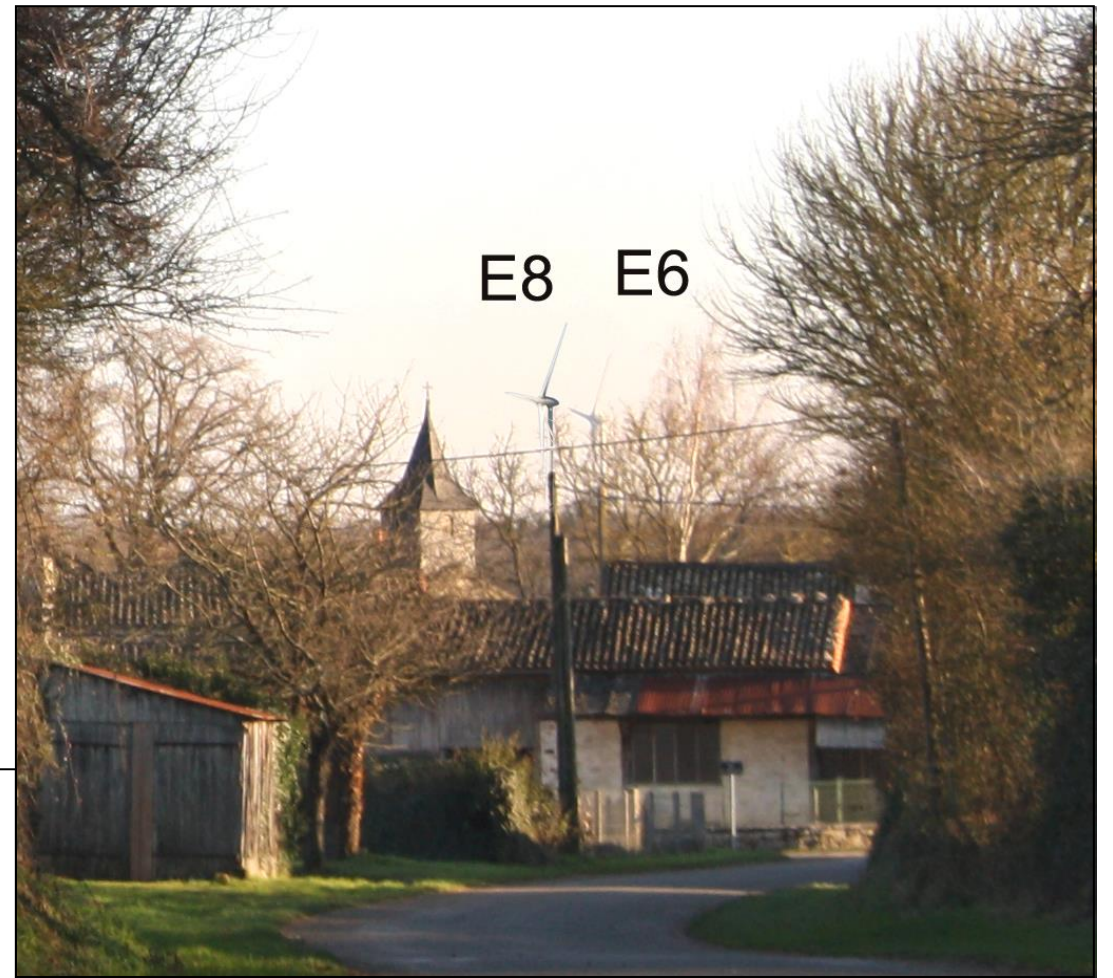
Photomontage réalisé depuis les abords directs de l'église de Maisonnay
 Altitude de l'observateur : 150m
 Distance à l'éolienne la plus proche : 3100 m
 Prise de vue initiale : 1 cliché – zoom 18mm



Ce photomontage illustre la faible prégnance du parc éolien en vue directe depuis les abords de l'église de Maisonnay. Les boisements en place sur l'horizon ainsi que le relief limitent fortement les vues vers le parc. L'éloignement des machines est tel que les hauteurs relatives des aérogénérateurs ne perturbent guère le paysage depuis les abords du monument.



Photomontage réalisé depuis la voie communale entre le cimetière et l'église de Maisonnay
 Altitude de l'observateur : 163m
 Distance à l'éolienne la plus proche : 3350 m
 Prise de vue initiale : 1 clicé – zoom 50mm



Ainsi, en vue directe ou indirecte, l'environnement boisé et le bâti en place masquent largement les co-visibilités avec les éoliennes du projet des Raffauds depuis les abords de l'église.

En particulier le portail de l'église, objet du classement n'est guère impacté par les aérogénérateurs qui n'émergent que partiellement des cimes arborées en vue directe.

Malgré leur hauteur totale légèrement plus grandes que le parc existant, les futures éoliennes ne modifient pas le rapport d'échelle entre le monument et les aérogénérateurs.

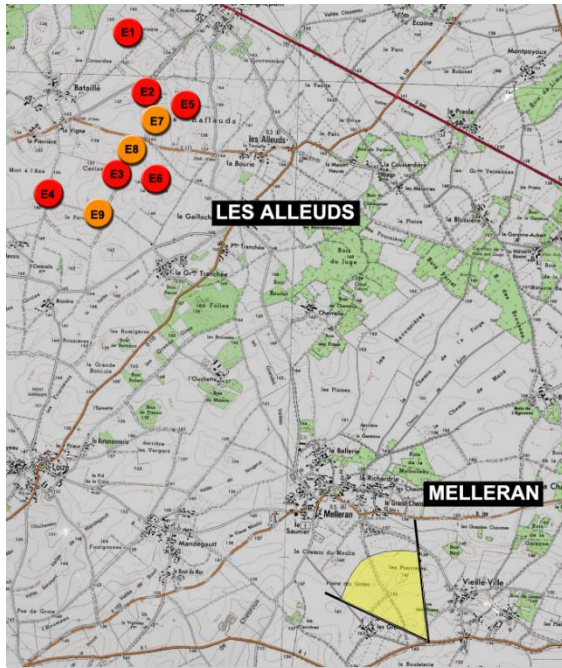
Compte tenu de ces éléments, les impacts liés à l'extension du parc dans le cadre de ce projet apparaissent non significatifs.

13.2.4 L'église classée de Melleran

Cet édifice est implanté en point bas (environ 20 m sous les lignes de crêtes les plus proches. La présence de bois (Les Folles) entre le parc et l'église créé des masques visuels efficaces. Par ailleurs, l'église en elle même correspond à un monument ne présentant que peu d'ouvertures et implanté dans un environnement végétal. La première éolienne est située à près de 3500 m du monument.

L'analyse de terrain a montré que les impacts du projet sont non significatifs en vue directe.

Le photomontage ci-dessous illustre les vues indirectes les plus impactantes rencontrées :



Eglise : classement par arrêté du 10 février 1913



Photomontage réalisé depuis la RD 1 au sud de Melleran
Altitude de l'observateur : 162m
Distance à l'éolienne la plus proche : E9 5.6 km
Prise de vue initiale : 1 cliché – zoom 50mm

L'environnement boisé et le relief en place limitent les co-visibilités avec les éoliennes du projet des Raffauds depuis les abords de l'église (vues directes).

En vue indirecte, les silhouettes des éoliennes se confrontent à celle de l'église depuis les points hauts situés au sud / sud est de Melleran. Malgré leur hauteur totale légèrement plus grandes que le parc existant, les futures éoliennes ne modifient pas le rapport d'échelle entre le monument et les aérogénérateurs. Toutefois la présence globalement plus forte des éoliennes sur l'horizon, liée à l'extension du parc en projet, y est visible.

Compte tenu de ces éléments, les impacts liés à l'extension du parc dans le cadre de ce projet sont réels en vues indirectes mais modérés.

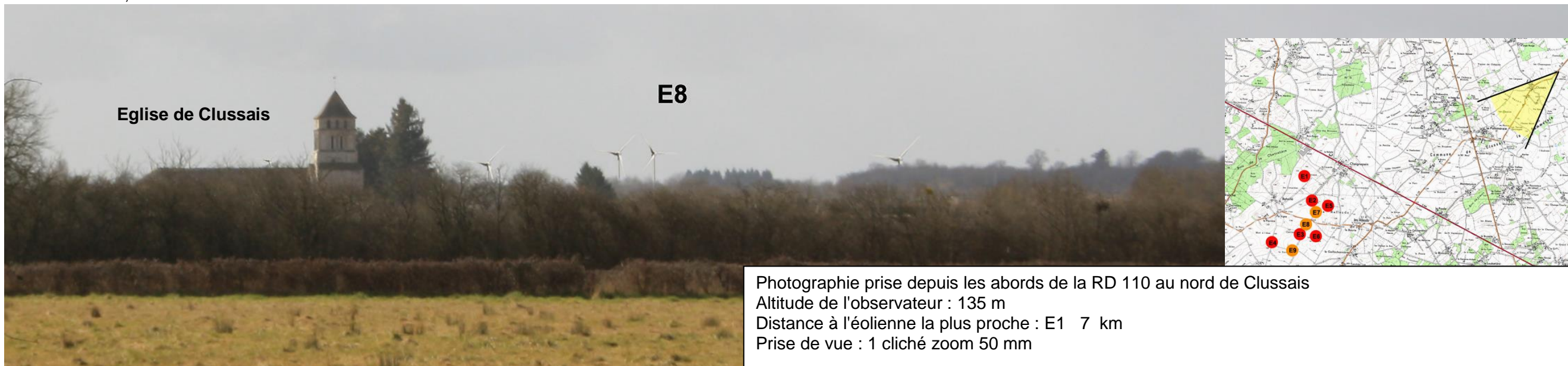
13.2.5 L'église classée de Clussais la Pommeraie

Depuis les abords de cette église, située à environ 6.2 km du parc éolien, et en particulier depuis le cimetière qui la jouxte, quelques bouts de pales d'éoliennes seront perceptibles émergeant de l'horizon par temps clair. Les impacts visuels des aérogénérateurs, qui ne seront que très partiellement visibles, sont négligeables.

Église (12e siècle)
Église : classement par arrêté du 2 septembre 1907



En vue indirecte,



L'environnement bâti et le relief en place limitent les co-visibilités avec les éoliennes du projet des Raffauds depuis les abords de l'église (vues directes).

En vue indirecte, les silhouettes des éoliennes se confrontent à celle de l'église depuis les points hauts situés au nord / nord est de Clussais. Malgré leur hauteur totale légèrement plus grande que les éoliennes du parc existant, les futures éoliennes ne modifient pas le rapport d'échelle entre le monument et les aérogénérateurs. Toutefois la présence globalement plus forte des éoliennes sur l'horizon, liée à l'extension du parc en projet, y est visible.

1 Compte tenu de ces éléments, les impacts liés à l'extension du parc dans le cadre de ce projet sont réels en vues indirectes mais modérés.

13.2.6 L'église inscrite de Chail

L'église de Chail s'inscrit dans un environnement urbanisé très peu dense. Ce édifice se trouve à plus de 6,3 km du projet éolien. Le paysage à ses abords est fortement marqué par la présence du château d'eau de Chail et de l'antenne de Maisonnay.

L'église elle-même est un édifice de faible hauteur

Façade :
inscription
par arrêté du
22 octobre
1926



Aucun impact n'est noté en vue direct depuis les abords de l'église.

En vue indirecte, et en particulier depuis la voie communale située au nord ouest de l'église, de larges panoramas s'ouvrent, permettant d'apercevoir dans un même angle de vue le parc et le projet des Raffauds. et l'église de Chail.

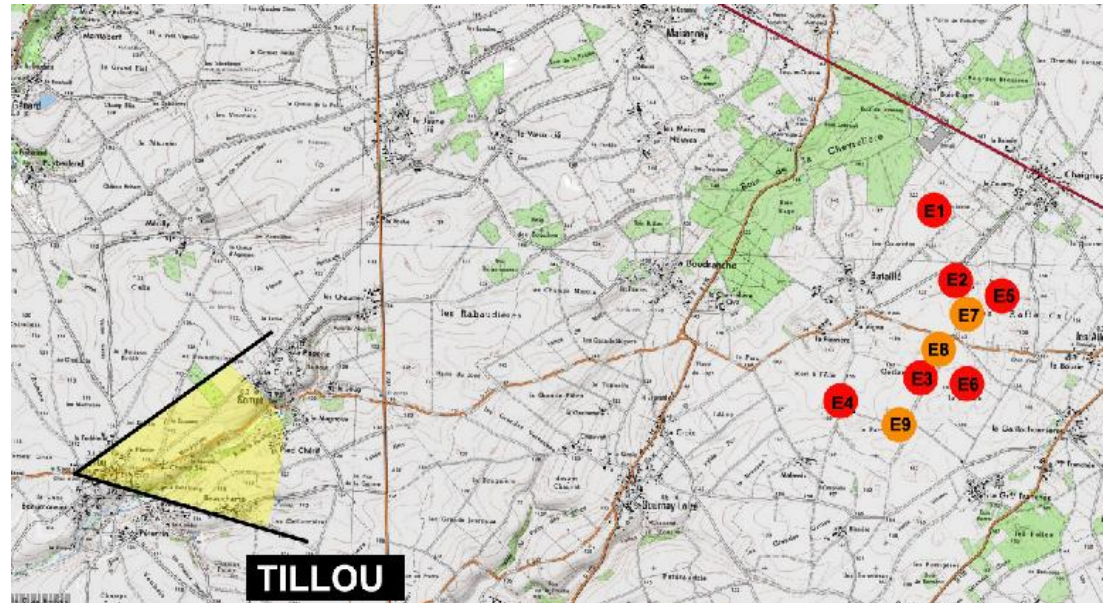


Photomontage réalisé depuis le nord ouest de l'église - altitude de l'observateur : 147 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 7.25 km
Prise de vue initiale : 1 cliché – zoom 50mm

L'environnement peu sensible de l'église de Chail et l'éloignement du projet rendent non significatifs les impacts des 3 éoliennes du projet des Raffauds sur ce monument. L'antenne de Maisonnay et le château d'eau de Chail sont en effet beaucoup plus impactant en terme de proximité et de confrontation d'échelle avec l'église que les aérogénérateurs positionnés largement en retrait sur l'horizon.

13.2.7 L'église inscrite de Tillou

L'église de Tillou se situe dans un environnement urbain. Peu élevé, cet édifice ne présente, selon nos analyses et observations aucune sensibilité vis à vis du projet éolien. La première éolienne est située à près de 6,4 km de l'église.



Photographie prise depuis la RD 111 au aux abords du château d'eau (point haut orienté vers le projet)
Altitude de l'observateur : 110m
Distance à l'éolienne la plus proche : E4 6.9 km
Prise de vue : source google maps



Eglise (cad. A 63) : inscription par arrêté du 8 décembre 1966

L'environnement boisé et le relief en place limitent les co-visibilités avec les éoliennes du projet des Raffauds depuis les abords de l'église (vues directes).

En vue indirecte les impacts liés à l'extension du parc dans le cadre de ce projet sont également non significatifs.

Compte tenu du contexte paysager et de l'éloignement important des éoliennes, le projet des Raffauds n'impacte pas l'église de Tillou.

13.2.8 L'église et le château classés de Javarzay

Le château et l'église de Javarzay sont situés à proximité l'un de l'autre, en entrée d'agglomération dans un environnement boisé dense. Ces édifices se trouvent à plus de 6,3 km du projet éolien.

Leur environnement et leur exposition sont tels qu'ils ne présentent aucune sensibilité paysagère significative directe vis à vis du projet.



Château de Javarzay (cad. B 1073 à 1082, 1087, 1123, 1279, 1280) : classement par liste de 1862

Église (11e siècle)
Eglise de Javarzay : classement par liste de 1840

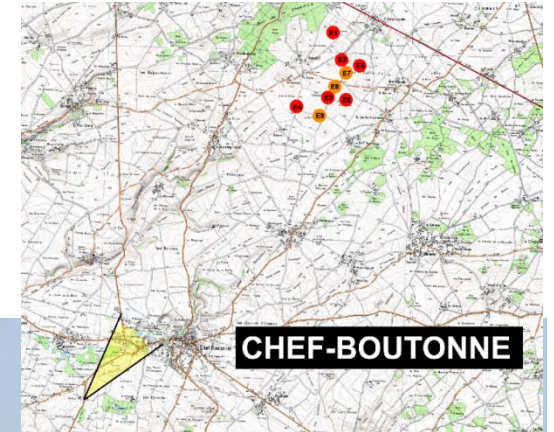


Le parc et le projet des Raffauds, distants de plus de 6 km, ne sont pas perceptibles en deça du relief boisé qui compose l'horizon.

Château de Javarzay

Photographie prise depuis les abords du château de Javarzay- altitude de l'observateur : 80m
Distance à l'éolienne la plus proche (E4) : 6550 m
Prise de vue initiale : 2 clichés – zoom 18 mm

En terme de co-visibilités indirectes, des vues théoriques, sont possibles principalement depuis les versants sud de la vallée de la Boutonne.



Photomontage réalisé depuis les abords de la RD 110 - altitude de l'observateur : 89 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 8360 m
Prise de vue initiale : 1 cliché – zoom 18mm

L'environnement boisé et le relief en place limitent entièrement les co-visibilités directes avec les éoliennes du projet des Raffauds depuis les abords de l'église et du château de Javarzay.

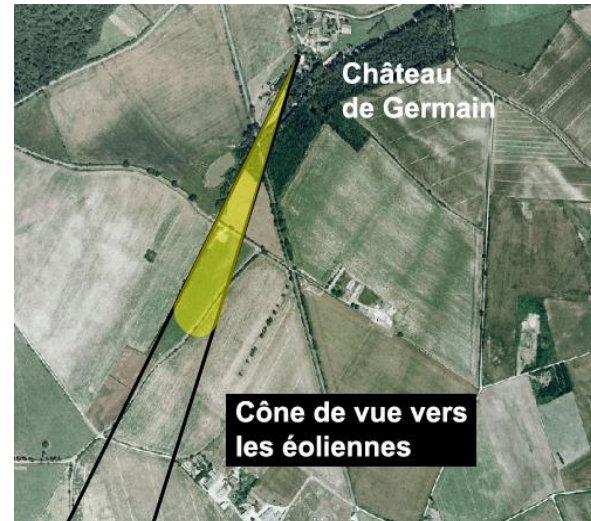
En vue indirecte, et en particulier depuis les hauteurs du versant sud de la vallée de la Boutonne, le parc et le projet des Raffauds émergent de l'horizon. Le château de Javarzay en revanche n'est plus perceptible et seul le sommet du clocher de l'église est visible.

Malgré leur hauteur totale légèrement plus grande que les éoliennes du parc existant, les futures éoliennes ne modifient pas le rapport d'échelle entre l'église et les aérogénérateurs.

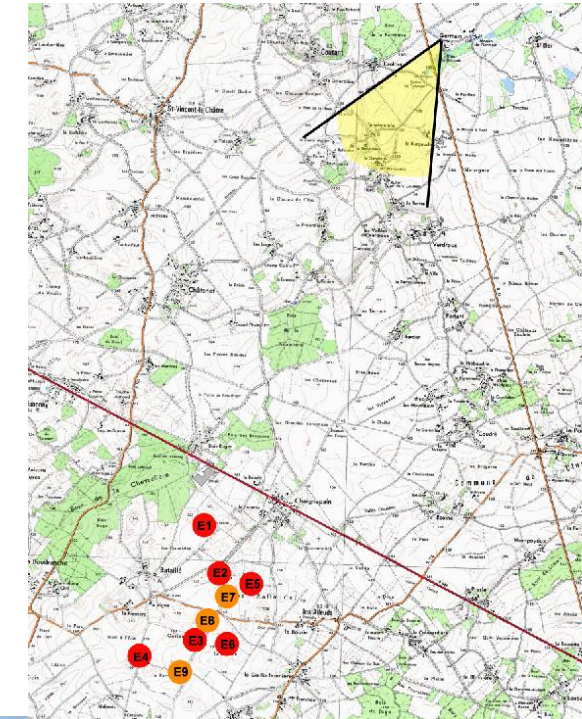
Les impacts qui en résultent peuvent être qualifiés de « non significatifs » de par la rareté de tels points de vue, l'éloignement des aérogénérateurs et la faible prégnance des monuments eux mêmes (seul le clocher de l'église est visible)

13.2.9 Le château inscrit de Germain

Ce château est adossé à un environnement boisé dense qui fait écran en direction du parc éolien situé à plus de 6.9 km. Le positionnement du château en fond de vallon et sa taille modeste sont tels qu'aucun impact n'est ici possible en vue directe.



Château de Germain :
inscription par arrêté du 8
juin 1943



Photographie prise depuis les abords du château de Germain
Altitude de l'observateur : 133 m
Distance à l'éolienne la plus proche : E1 7 km
Prise de vue : 1 cliché zoom 18 mm

L'environnement boisé et le relief en place limitent les co-visibilités avec les éoliennes du projet des Raffauds depuis les abords du château (vues directes et indirectes).

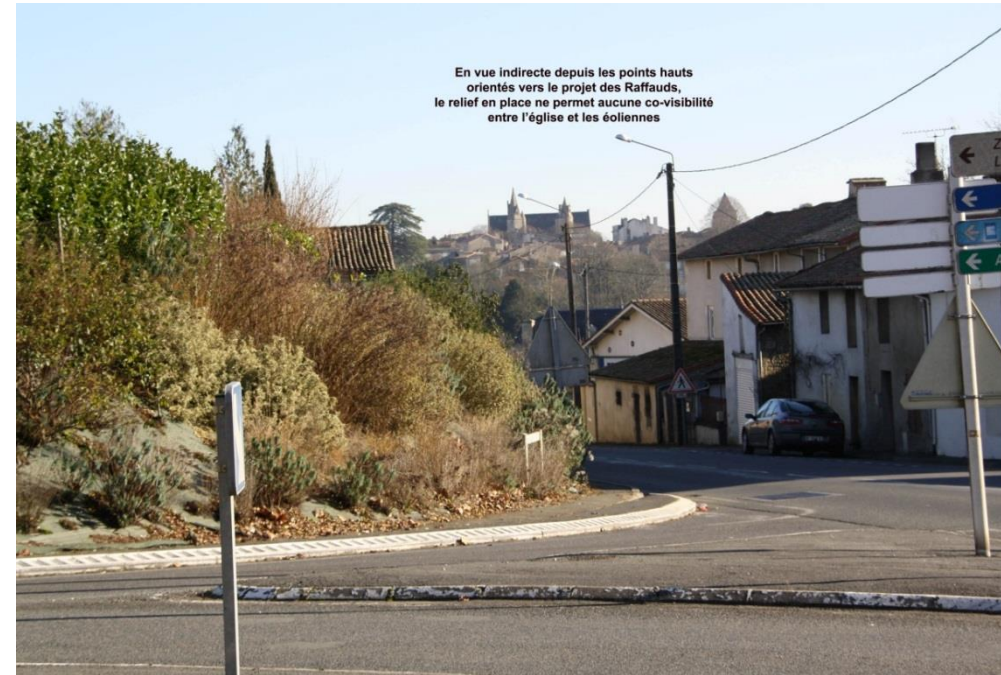
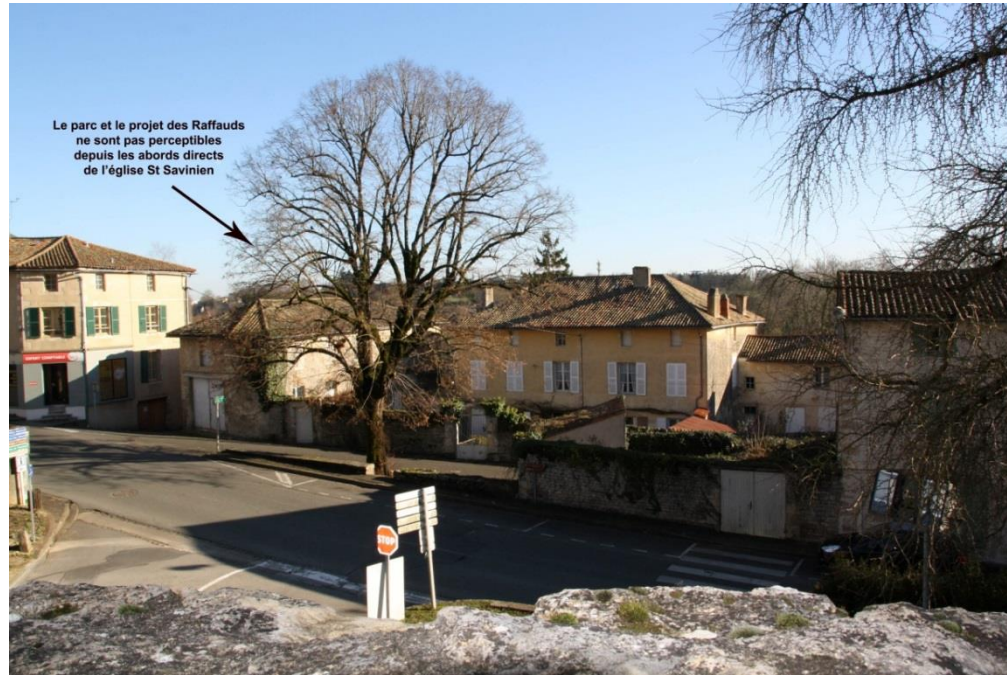
Compte tenu de ce contexte paysager et de l'éloignement important des éoliennes, le projet des Raffauds n'impacte aucunement le château de Germain.

13.3 Analyse des 20 Monuments situés à plus de 8 km du projet des Raffauds

13.3.1 Au nord ouest du projet : le secteur de Melle et ses abords

Les monuments de Melle.: Le projet des Raffauds est situé à des distances comprises entre 10.5 et 10.9 km des différents monuments évoqués ci-dessous.

L'Eglise Saint-Savinien (ancienne) : classement par journal officiel du 18 avril 1914. Cette église est implantée sur un point haut au coeur de la ville. Sa silhouette est perceptible en vue lointaine depuis les lignes de crête qui entourent et structurent l'agglomération de Melle.



Compte tenu du cadre urbain, du relief et de l'éloignement important des éoliennes, nos prospections de terrain ont permis de constater que le projet des Raffauds n'impacte pas l'église St Savinien de Melle.

La porte de l'hospice provenant du prieuré de Puyberland : classement par arrêté du 26 janvier 1913. Cet hospice est situé à proximité directe de l'église Saint Savinien. La porte classée est positionnée sur un pignon aucunement tourné en direction du projet des Raffauds. Le parvis de l'hospice en lui même n'offre pas non plus de co-visibilité vers le projet.



Le projet des Raffauds n'impacte pas l'hospice de Melle.

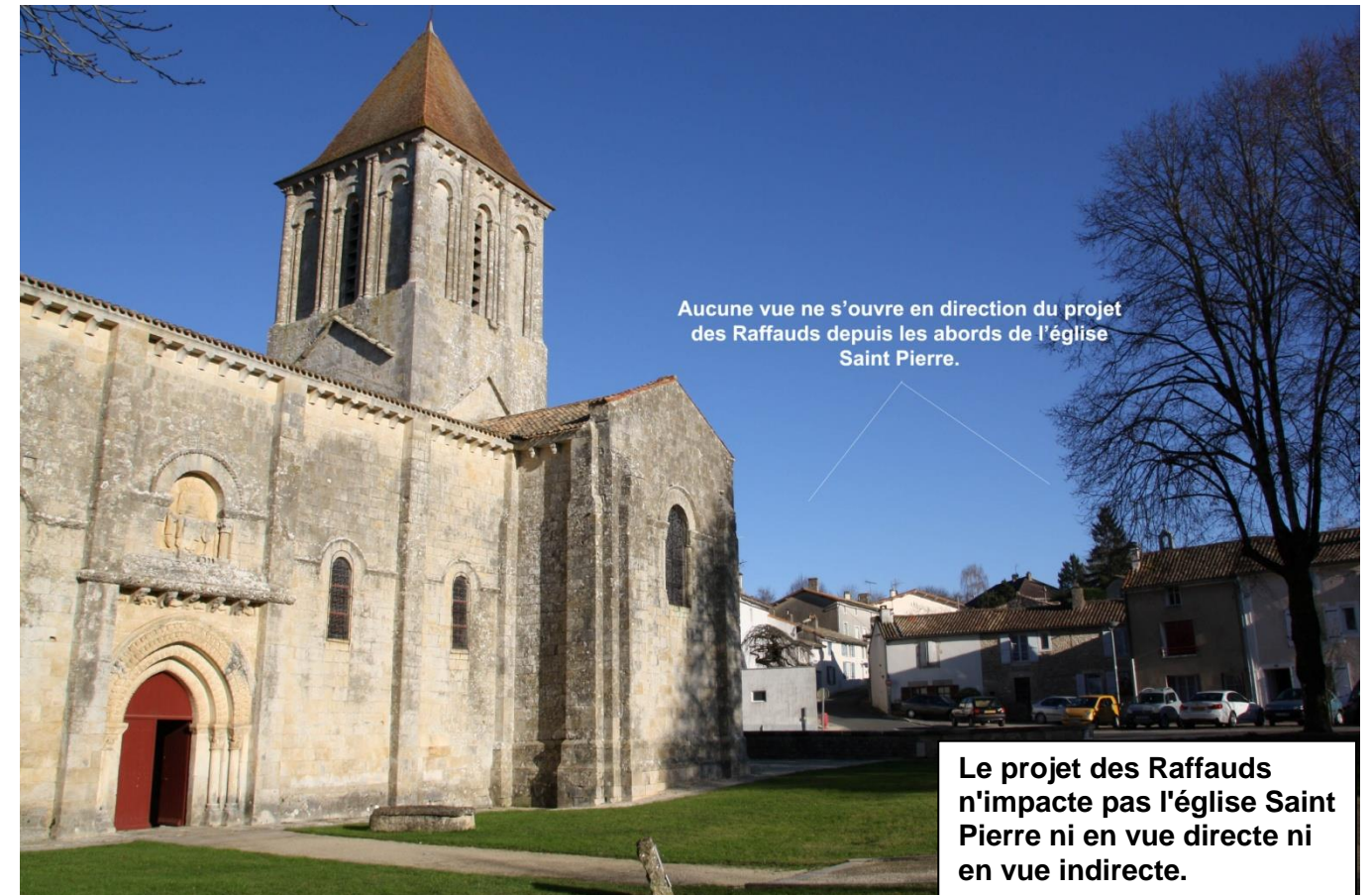
Deux tours dites de l'Evêché du palais de justice : classement par arrêté du 16 mai 1911

Le palais de justice est implanté au coeur de la ville, aux abords de l'église Saint Savinien et de l'hospice. C'est un monument qui s'inscrit dans un contexte urbain relativement fermé et dense.



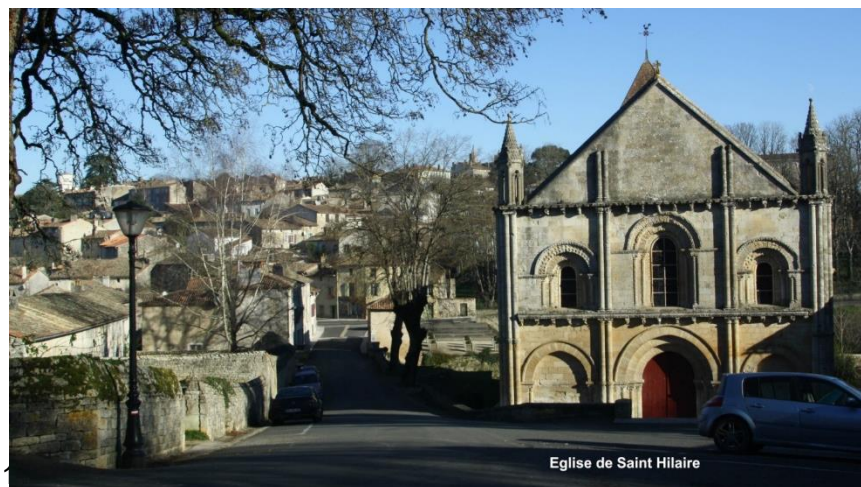
L'église Saint-Pierre : classement par liste de 1862

Cette église est implantée au nord du centre ville de Melle, elle domine le vallon de la Béronne situé au nord ouest. L'ensemble des vues s'orientent vers ce dernier, c'est à dire dans la direction opposée à celle du projet des Raffauds. La ligne de crête située au sud est de l'église limite entièrement les vues directes vers le projet.



L'église Saint-Hilaire : classement par journal officiel du 18 avril 1914

Cette église est implantée à l'ouest Melle, dans le vallon de la Béronne situé au nord ouest. Sa silhouette trapue et son implantation en point bas ont pour conséquence que l'église ne se découvre qu'au dernier moment. Depuis ses abords, le parc et le projet des Raffauds ne sont pas visibles, en raison du relief en place et de l'éloignement des aérogénérateurs.



Les mines d'Argent

Les Mines d'argent des rois francs sont un site archéologique situé rue du Pré du Gué, au sud de la ville, aux abords de la Béronne. Ces mines ont été exploitées du VII^e au X^e siècle. Elles correspondent à une trentaine de kilomètres de galeries creusées par l'homme sur plusieurs niveaux et dont la hauteur varie de 1 à 8 m selon l'abondance des filons.



Le caractère souterrain de ce site et sa situation en fond de vallée sont tels que le projet des Raffauds n'impacte pas les mines d'argent ni en vue directe ni en vue indirecte.

Ainsi, en conclusion, concernant l'ensemble des monuments de la ville de Melle, notre analyse permet de conclure en l'absence d'impact direct ou indirect lié au projet des Raffauds.

Notons que le positionnement des différents monuments sur le relief offre essentiellement des sensibilités visuelles depuis le sud est de l'agglomération. Ainsi, depuis la RD 950 qui suit la ligne de crête sud de l'agglomération, s'ouvre des vues panoramiques qui mettent en scène sur le relief, les différents monuments de la ville. Les parcs éoliens existants, situés à environ 2 km au nord ouest et à l'ouest de Melle sont en confrontation directe avec ces monuments historiques.

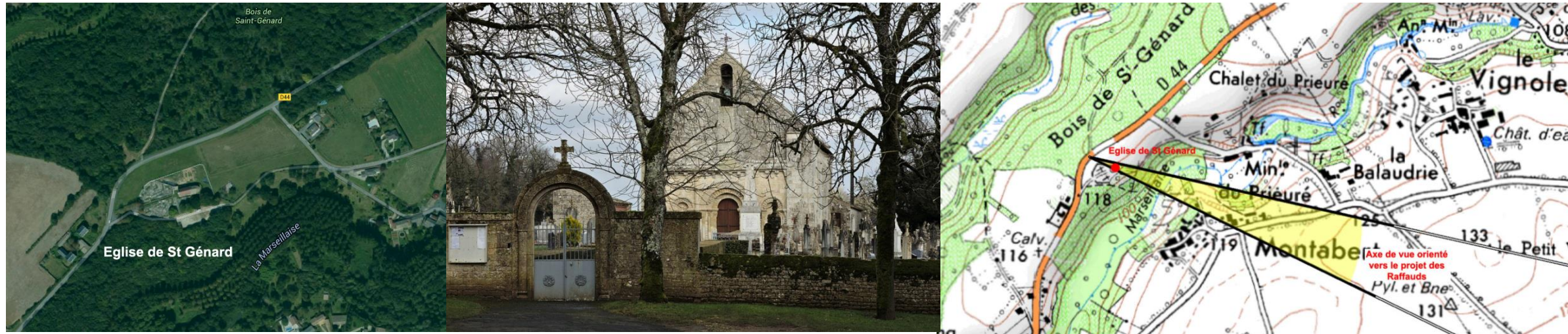


De tels points de vue n'existent pas pour le parc et le projet des Raffauds.

Cela nous permet de conclure en l'absence d'impacts liés au projet des Raffauds concernant l'ensemble des monuments de la ville de Melle.

Aux environs de Melle.: Le projet des Raffauds est situé à des distances comprises entre 8 et 12.8 km des différents monuments évoqués ci-dessous.

L'église du 12 ième siècle de Saint Génard : classement par arrêté du 27 août 1907. Cette église est située à huit kilomètres du projet des Raffauds, dans un contexte fortement boisé.

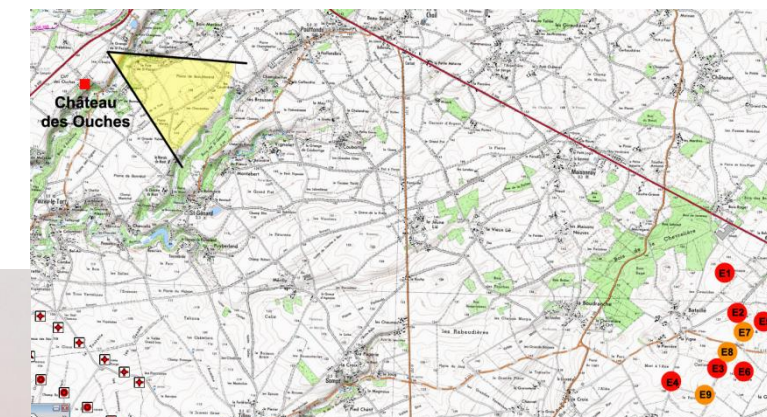


Le projet des Raffauds n'impactera pas l'église de St Génard.

Le château des Ouches : inscription par arrêté du 9 juillet 1980. l'inscription porte sur les façades et toitures du château et de l'ensemble des communs deux enceintes avec leurs murs et leurs douves (cad. A 17, 18, 27 à 30, 178, 179)

Le château est situé à plus de 10 km du projet éolien. Il est implanté en surplomb de la vallée du ruisseau de la Légère. Son environnement boisé le protège efficacement en vue directe. Depuis la RD 950, légèrement en contre bas du château, le projet éolien n'est pas perceptible. Depuis les chemins de terre qui longent la ligne de crête, les éoliennes du parc de la Tourette sont visibles. Celles du parc et du projet des Raffauds le sont aussi mais :

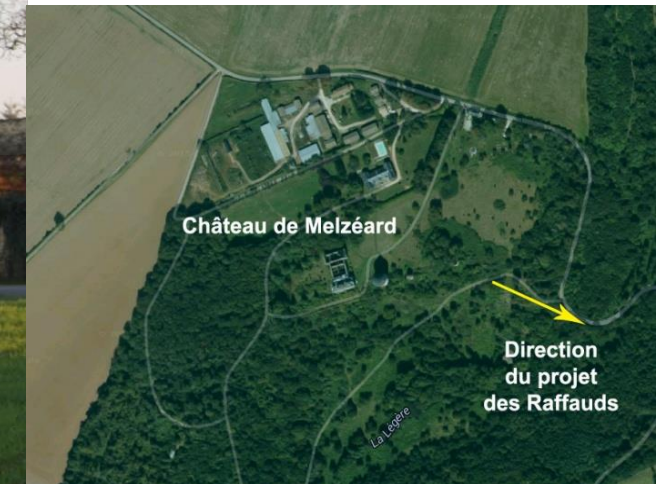
- leur implantation, plus éloignée et dans un angle de vue qui s'écarte du château
- la présence de forts boisements aux abords du château qui ne laissent émerger que les toitures rend leur impact non significatif dans le paysage.



Le projet des Raffauds n'impactera pas le château des Ouches de manière significative.

Le château de Melzéard : Le front sud du château constitué des tours du donjon, de la chapelle et du pigeonier, ainsi que des murs qui les relient (cad. AI 449, 452 à 454) : inscription par arrêté du 22 avril 2004.

Le château est situé à plus de 10 km du projet éolien. Il est implanté environ 1.5 km au sud du château des Ouches, dans la vallée du ruisseau de la Légère. Son environnement boisé le protège efficacement en vue directe. En vue indirecte, le château lui-même est très peu exposé et les éoliennes du parc et du projet des Raffauds ne sont présentes que de manière partielle sur l'horizon. L'éloignement des aérogénérateurs et la présence d'un horizon boisé qui masque une partie du projet rendent non significatifs les impacts.



Le projet des Raffauds n'impactera pas le château de Melzéard.

L'archiprêtré de Melle : Ancienne église : système hydraulique comprenant les sources, les bassins, les fontaines et les canalisations (cad. A 20, 26 à 28, 557) : inscription par arrêté du 12 février 1990.

L'ancienne cure est implantée en fond d'une petite vallée boisée. Peu élevée et enserrée dans la végétation, elle ne présente aucune sensibilité ni directe ni indirecte vis à vis du projet des Raffauds, situé à plus de 12 km.

Le projet des Raffauds n'impactera pas l'archiprêtré de Melle.



L'église de Saint Romans Lès Melle : Eglise (cad. B 331) : classement par arrêté du 25 mars 1977

L'église est implantée en bord de vallon. Elle est surplombée par l'ancien cimetière à flanc de coteau. Peu élevée et positionnée en point bas, l'église ne présente aucune sensibilité ni directe ni indirecte vis à vis du projet des Raffauds, situé à près de 13 km.

Le projet des Raffauds n'impactera pas l'église de Saint-Romans-Lès-Melle.



Le château de Gagemont : Grille d'entrée chapelle (cad. C 131, 565) : inscription par arrêté du 17 décembre 1990.

L'église est implantée en bord de vallon. Elle est surplombée par l'ancien cimetière à flanc de coteau. Peu élevée et positionnée en point bas, l'église ne présente aucune sensibilité ni directe ni indirecte vis à vis du projet des Raffauds, situé à près de 13 km.



Le château de Gagemont

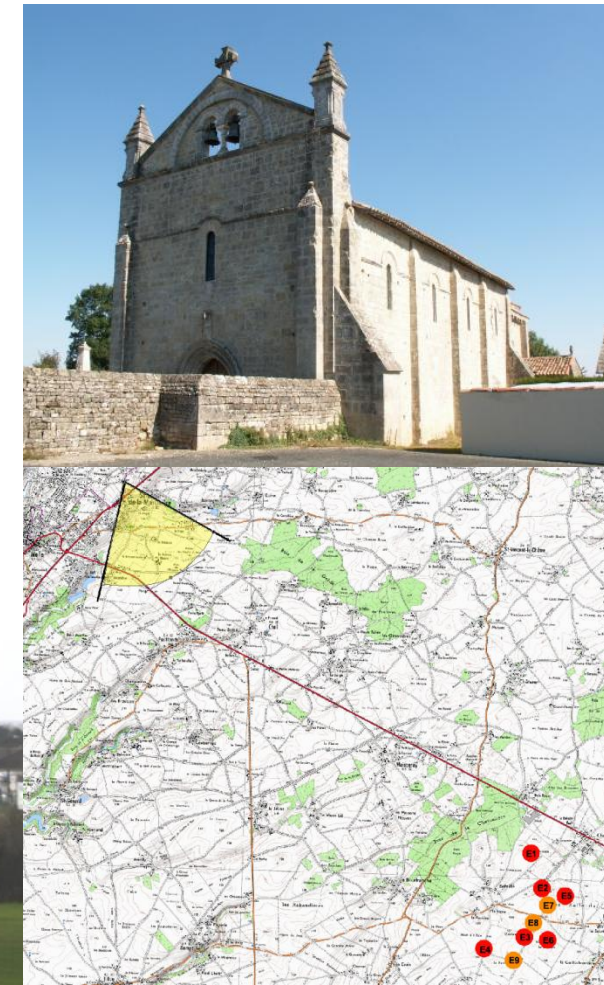
la chapelle

les grilles du château

Le projet des Raffauds n'impactera pas le château de Gagemont.

L'église de Saint-Léger-Lès-Melle : (cad. AB 48) : inscription par arrêté du 21 décembre 1988

L'église est implantée à flanc du coteau du ruisseau de la fontaine. Le bâtiment est en lui-même est inséré dans un contexte urbain relativement dense. L'église est très peu visible dans les paysages. Depuis les hauteurs qui dominent l'église au nord, les éoliennes ne seront que très peu présentes sur l'horizon, l'église, quant à elle n'est pas identifiable.



Le projet des Raffauds n'impactera pas l'église de Saint-Léger-Lès-Melle de manière significative.

13.3.2 Au nord est du projet :

La lanterne du cimetière de Pers : Lanterne des morts : classement par arrêté du 22 mars 1889 Cinq tombeaux en pierre sculptée des 11e et 12e siècles : classement par journal officiel du 18 avril 1914

La lanterne, de faible hauteur est implantée à plus de 9 km du projet des Raffauds.
Le projet des Raffauds n'impactera pas ce monument.

Le tumulus de Montiou : Ensemble des deux tumulus à chambres dolméniques, appelés tumulus du Montiou (cad. ZM 67) : classement par arrêté du 11 août 1986

La faible hauteur du tumulus et l'implantation du projet des Raffauds à plus de 10.7 km de distance sont tels que le **projet des Raffauds n'impactera pas ce monument.**



Lanterne du cimetière de Pers

et

Tumulus de Montiou

L'église de Sainte Soline : classement par arrêté du 5 novembre 1907

L'église de Sainte Soline est implantée en milieu urbain, elle est protégée par les boisements de la vallée de la Dive. Le projet des Raffauds est situé à plus de 9.4 km de l'église. Nos prospections de terrain permettent de conclure en **l'absence d'impacts vis à vis de ce monument.**



13.3.3 Au sud - sud-est du projet :

L'église de Bouin : inscription par arrêté du 22 octobre 1926

L'église de Bouin est implantée en milieu urbain.. Le projet des Raffauds est situé à plus de 8 km de l'église. Nos prospections de terrain permettent de conclure en **l'absence d'impacts vis à vis de ce monument.**



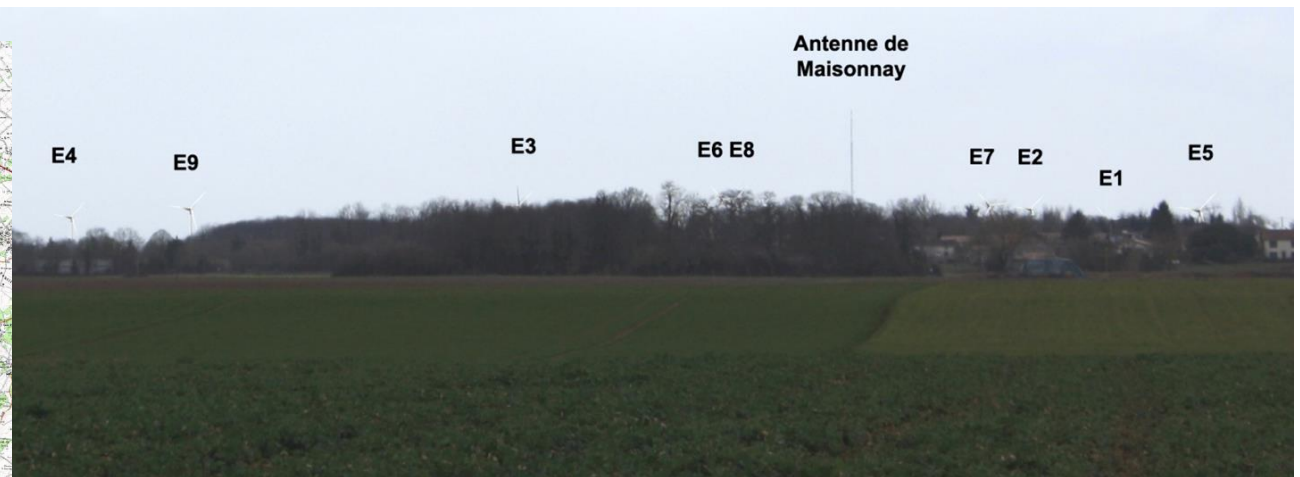
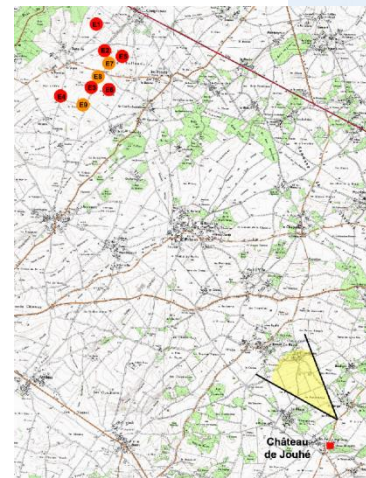
L'église Saint Martin de Pioussay : cad. AI 114) : inscription par arrêté du 13 juin 1991

Cette église est implantée au coeur du bourg de Pioussay. Les éoliennes du parc et du projet des Raffauds sont situées à plus de 10 km. Il n'existe aucune co-visibilité directe ou indirecte entre le projet des Raffauds et l'église, ce qui permet de conclure en **l'absence d'impacts vis à vis de ce monument.**



Le château de Jouhé : Donjon (cad. AD 426) : classement par arrêté du 18 novembre 1999

Le château de Jouhé est implanté à près de 10 km du projet des Raffauds. Nos prospections de terrain n'ont révélé aucune co-visibilité en vue directe. En vue indirecte, de larges panoramas s'ouvrent depuis le nord est du château. Le projet des Raffauds y est perceptible sur l'horizon mais le château quant à lui n'est pas exposé. Les impacts en co-visibilité indirecte peuvent donc être qualifiés **de non significatifs** dans la mesure où les éoliennes ne sont pas en confrontation directe avec le château.



Le château de Saveille : Les parties bâties en totalité (logis, dépendances, chapelle, douves, ponts et murs de clôture) et les parties non bâties (sol du parc et du jardin (cad. AC 50 à 66, 117) : inscription par arrêté du 8 novembre 2005.

Le château de Saveille est implanté à près de 13 km du projet des Raffauds. Nos prospections de terrain n'ont révélé aucune co-visibilité en vue directe ou indirecte entre le projet des Raffauds et le château, ce qui permet de conclure en **l'absence d'impacts vis à vis de ce monument.**



La villa gallo romaine:

Substructions gallo-romaines (cad. ZB 38) : classement par arrêté du 2 décembre 1983
La nature de ce monument et l'éloignement du projet des Raffauds (près de 14 km) sont tels **qu'aucun impact n'est à signaler.**



et l'église d'Embourie

Façade occidentale (cad. A 630) : inscription par arrêté du 16 décembre 1987

Cette église est implantée au sud du bourg d'embourie, en contexte urbain. Les éoliennes du parc et du projet des Raffauds sont situées à près de 14 km.

Il n'existe aucune co-visibilité directe ou indirecte entre le projet des Raffauds et l'église, ce qui permet de conclure en **l'absence d'impacts vis à vis de ce monument.**



L'église de Vaussais : classement par arrêté du 19 décembre 1907.

Cette église est implantée au coeur du bourg de Vaussais, en contexte urbain. Les éoliennes du parc et du projet des Raffauds sont situées à plus de 11 km. Depuis le sud est de l'église, le relief offre de vastes points de vue (lieux dits la montée rouge et la montée blanche).

Nos prospections de terrain depuis ces points n'ont permis de révéler aucune co-visibilité significative entre le projet des Raffauds et l'église, ce qui permet de conclure en **l'absence d'impacts vis à vis de ce monument.**



Le logis de Tessé : Logis (cad. AH 91) :

inscription par arrêté du 23 décembre 1994

Ce logis est implanté dans un environnement boisé dense qui ne permet aucune confrontation visuelle avec les éoliennes du parc et du projet des Raffauds situées à près de 12 km.

Le projet des Raffauds n'impactera pas ce monument.



13.4 Conclusion du chapitre sur les impacts sur le patrimoine bâti

En conclusion générale sur l'analyse des impacts du projet éolien d'extension du parc des Raffauds sur les monuments historiques situés dans un rayon de 15 km, retenons :

- la présence d'impacts modérés du projet sur les églises des Alleuds, de Loizé et de Melleran. Par rapport à la situation actuelle, bien qu'elles soient plus hautes de 25 m, les trois éoliennes complémentaires ne modifient pas les rapports d'échelle entre les aérogénérateurs et les monuments. Les co-visibilités correspondent le plus souvent à des vues indirectes.

- la présence d'impacts qualifiés de non significatifs vis à vis des églises de Maisonnay, de Chail et de Javarzay. Les co-visibilités indirectes, correspondent à des vues au sein desquelles, les parties hautes des monuments et les éoliennes ne sont que partiellement visibles et avec des confrontations rarement directes.

- Les monuments de Melle et de ses abords ne sont pas impactés, ni en vues directes, ni en vues indirectes par le projet des Raffauds (notons dans ce secteur la présence des parcs de la Tourette, de Saint Martin Les Melle et du Teillat, qui sont plus proches et plus présents dans les paysages de Melle).

Enfin, notre analyse et nos prospections de terrain sur les autres monuments classés ou inscrits situés dans un rayon de 15 km n'ont pas révélé d'autres points significatifs.